

# RAPPORT ANNUEL 2012-13

CANADA-TERRE-NEUVE  
et LABRADOR  
 L'OFFICE DES  
HYDROCARBURES  
EXTRACÔTIERS



**OFFICE CANADA—TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR  
DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS**

TD Place  
140, rue Water, 5e étage  
St. John's (T.-N.-L.) A1C 6H6  
Canada

**Téléphone** (709) 778-1400

**Télécopieur** (709) 778-1473

**CENTRE D'ENTREPOSAGE ET DE RECHERCHE**

30, place Duffy  
St. John's (T.-N.-L.) A1B 4M5  
Canada

**Téléphone** (709) 778-1500

[www.cnlopb.nl.ca](http://www.cnlopb.nl.ca)

**PHOTOS**

Husky Energy; Robert Young; Suncor; Cougar Helicopters; HMDC; Greg Locke.

# RAPPORT ANNUEL 2012-13



**Le 28 juin 2013**

L'honorable Joe Oliver, C.P., député  
Ministre des Ressources naturelles du Canada  
Gouvernement du Canada

L'honorable Thomas Marshall, C.R., député  
Ministre des Ressources naturelles et ministre responsable de l'Agence  
des forêts et de l'agroalimentaire  
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador

Messieurs les Ministres,

Nous, membres de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, sommes heureux de présenter, conformément à l'article 29 de la législation régissant la mise en œuvre de l'*Accord atlantique*, le rapport annuel ainsi que les états financiers de l'Office pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2013.

Veuillez agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de notre haute considération.

Scott Tessier  
**Président et premier dirigeant**



# TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT	02
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OFFICE	03
MANDAT : RÔLE ET OBJECTIFS	04
MESSAGE DU DÉLÉGUÉ À LA SÉCURITÉ	06
SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS EN MER	07
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	13
ACTIVITÉS EXTRACÔTIÈRES	19
GESTION DES DROITS	21
SUPPLÉMENT	22
GESTION DES RESSOURCES	25
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES, COORDINATION DES POLITIQUES ET DES RÈGLEMENTS	32
SERVICES DE SOUTIEN	37
ÉTATS FINANCIERS	40
DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ	40
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS	41
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	42
ÉTAT DES RÉSULTATS	43
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ	44
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE	45
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	46
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	47
ANNEXE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54
ANNEXE DES DÉPENSES	55
ANNEXE DE RAPPROCHEMENT DU PLAN FINANCIER AU BUDGET	59

## MEMBRES DE L'OFFICE

**Scott Tessier**  
Président et premier dirigeant

**Ed Williams**  
Vice-président

**Reg Anstey**  
Membre

**Lidija Cicnjak-Chubbs**  
Membre (à compter  
du 11 juin 2013)

**Ed Drover**  
Membre

**Cynthia Hickman**  
Membre (à compter  
du 11 juin 2013)

**Conrad Sullivan**  
Membre

## PRINCIPAUX DIRECTEURS

**John P. Andrews, LL.B.**  
Services juridiques et fonciers  
et secrétaire de l'Office

**Michael Baker, CHRP**  
Services de soutien

**Jeffrey M. Bugden, P. Eng.**  
Retombées économiques,  
coordination des politiques  
et des règlements

**David G. Burley**  
Affaires environnementales

**Craig Rowe, M.Sc., P.Geo**  
Prospection (par intérim)

**Daniel B. Chicoyne, MSS**  
Sécurité (délégué à la sécurité)

**Sean Kelly, APR, FCPRS**  
Relations publiques

**Jeff O' Keefe, P. Eng., P. Geo**  
Gestion des ressources  
(délégué à la conservation)

**Howard Pike, P. Eng**  
Opérations

# MESSAGE DU PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT



Je suis heureux de soumettre ce rapport annuel de l'Office Canada Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, le premier depuis mon entrée en fonction comme président et premier dirigeant le 25 février 2013.

Le présent rapport propose un survol des réalisations de l'Office durant 2012-13, et je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous soumettre quelques réflexions sur la direction que va prendre l'Office dans les mois à venir.

La sécurité des travailleurs en mer demeure la grande priorité à tous les niveaux de l'Office. De grands progrès ont été accomplis en matière de sécurité en haute mer et nous continuons de viser d'autres améliorations. L'Office voit favorablement la mise en oeuvre prochaine des nouvelles lois sur la santé et la sécurité au travail présentement à l'étude par la Province et le Canada. Nous continuerons de mettre en oeuvre les recommandations de l'Enquête sur la sécurité des hélicoptères extracôtiers. Également, nos forums semestriels sur la sécurité continueront de jouer un rôle important pour la promotion de la sécurité en mer et

l'établissement de dialogues dans la région. En outre, nous travaillerons avec les exploitants et les travailleurs extracôtiers pour améliorer la culture de sécurité sur les installations en haute mer.

La protection de l'environnement est notre autre grande priorité. L'Office agit sur les recommandations du Rapport de février 2013 du Commissaire à l'environnement et au développement durable. Nous oeuvrons étroitement avec l'industrie et les gouvernements pour renforcer les politiques et les procédures liées aux interventions d'urgence et aux évaluations environnementales.

La transparence, l'ouverture et l'imputabilité sont des principes importants pour les organismes de réglementation. L'Office adhère à ces principes et oeuvrera à faciliter l'accès du public à plus de renseignements sur tous les volets de ses activités.

Je désire exprimer ici ma profonde reconnaissance à mes collègues de l'Office, Ed Williams (vice président), Reg Anstey, Ed Drover et Conrad Sullivan pour leur soutien et leur dévouement indéfectibles. Je veux remercier Max Ruelokke, le sénateur David Wells et Reg Bowers

de leurs contributions et de leur dévouement durant leur mandat à l'Office. J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue à Lidija Cicnjak-Chubbs et à Cynthia Hickman, qui ont toutes deux été nommées à l'Office le 11 juin 2013. J'attends avec impatience le plaisir de travailler en leur compagnie.

L'Office a le bonheur de compter sur un personnel de grande qualité qui fait tous les jours la preuve de ses capacités et de son professionnalisme exceptionnels. Je veux enfin remercier l'ensemble de l'effectif de s'être acquitté de ses fonctions et de ses responsabilités.

Je suis impatient d'œuvrer avec les gouvernements, les exploitants et les travailleurs en haute mer, les organismes de réglementation au Canada et à l'étranger et divers autres intervenants durant mon mandat. Je suis persuadé que nous continuerons d'aider l'industrie extracôtière à poursuivre ses activités en toute sécurité et dans le respect de l'environnement.

**Scott Tessier,**  
Président et premier dirigeant



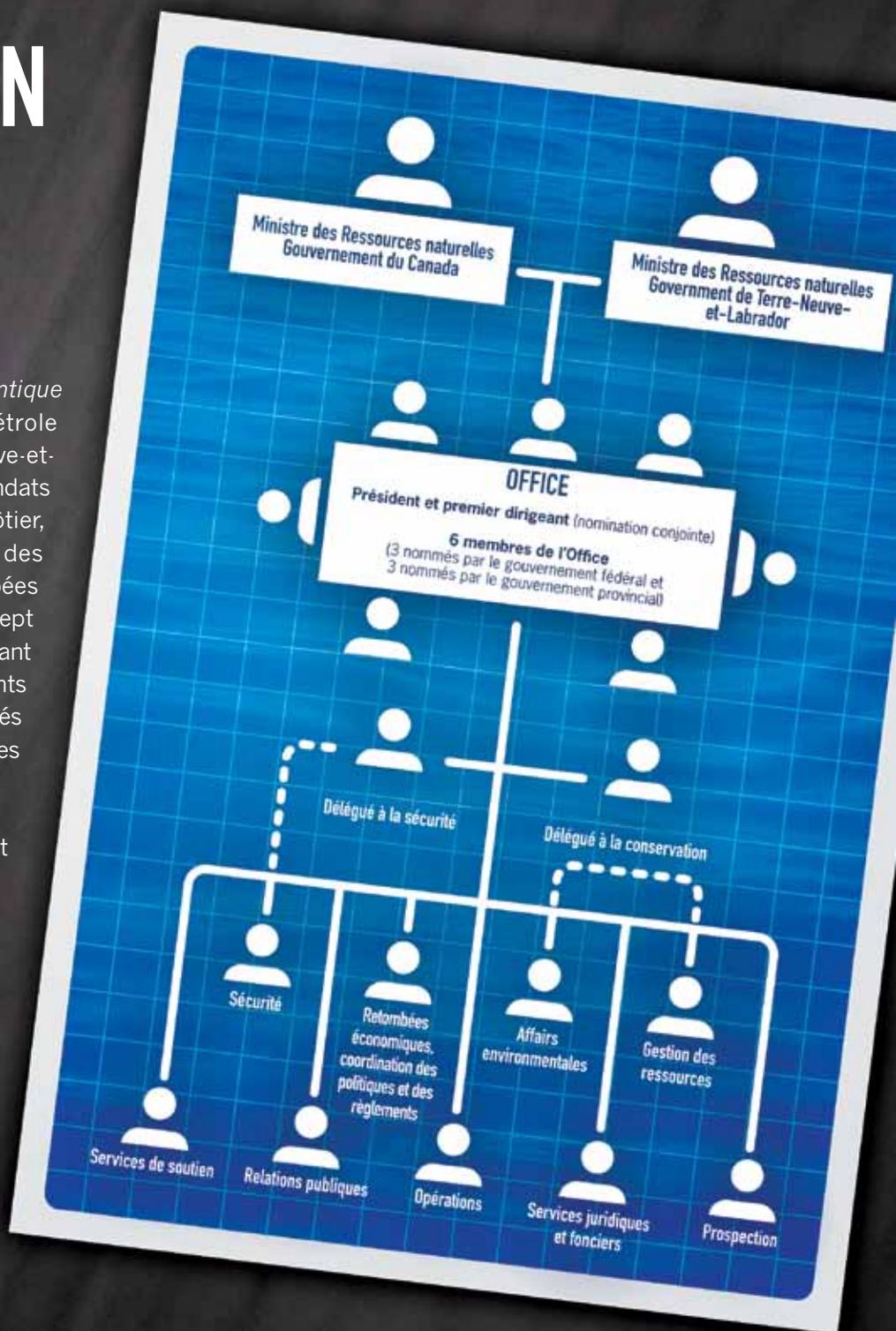
Membres de l'Office (L-R): Ed Drover, Ed Williams (Vice-président), Scott Tessier (Président et premier dirigeant), Reg Anstey, Conrad Sullivan

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OFFICE

Créé en 1986 en vertu de l'Accord atlantique afin de réglementer l'exploitation du pétrole et du gaz naturel au large de Terre-Neuve-et-Labrador, l'Office s'acquitte des quatre mandats clés suivants: sécurité du secteur extracôtier, protection de l'environnement, gestion des ressources et administration des retombées économiques. L'Office est constitué de sept membres, soit un président et premier dirigeant nommé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial, trois membres nommés par le gouvernement fédéral et trois membres nommés par le gouvernement provincial.

Pour l'exercice 2012-13, l'Office disposait d'un budget de 15 271 600 \$.

Au terme de l'exercice, l'Office comptait 76 employés. Soixante-treize d'entre eux étaient détenteurs de grades universitaires ou de diplômes, dont 66 d'établissements d'études supérieures de Terre-Neuve-et-Labrador, et 34 possédaient des titres professionnels en génie, en sciences de la terre, en sécurité, en finances et en relations publiques.



# MANDAT: RÔLE ET OBJECTIFS

**MANDAT:** INTERPRÉTER LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD ATLANTIQUE ET DES LOIS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD ATLANTIQUE ET LES APPLIQUER À TOUTES LES ACTIVITÉS DES EXPLOITANTS DE LA RÉGION EXTRACÔTIÈRE DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR, ET VEILLER À CE QUE LES EXPLOITANTS RESPECTENT CES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.

## RÔLE

En s'acquittant de son mandat, l'Office a pour rôle de faciliter l'exploration et la mise en valeur des ressources en hydrocarbures de la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador d'une manière qui respecte les dispositions réglementaires en matière de:

- sécurité des travailleurs;
- protection de l'environnement;
- gestion efficace des parcelles;
- récupération et rentabilisation optimales des hydrocarbures;
- retombées économiques pour le Canada et pour Terre-Neuve-et-Labrador.

Bien que la loi n'ait pas établi de priorité pour ces mandats, l'Office considère la sécurité des travailleurs et la protection de l'environnement au premier plan dans toutes ses décisions.



Nouveaux employés (L-R): (de gauche à droite) Paul Alexander, Brian Fushell, Stephanie Lewis, Sherry Rex, Tony Kensell, (en position assise) Mike Stoyles, Ashley Bavis, Sara Norris, Marshall Conway

## OBJECTIFS

### SÉCURITÉ DU SECTEUR EXTRACÔTIER

- Veiller à ce que les exploitants aient prévu des plans de sécurité appropriés.
- Veiller, au moyen de vérifications et d'inspections, à ce que les exploitants respectent leurs plans de sécurité et les dispositions réglementaires applicables.
- En recourant à diverses mesures d'application de la loi, voir à ce que tout écart par rapport aux plans approuvés et aux dispositions réglementaires applicable soit corrigé.

### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Veiller à ce que les exploitants évaluent les effets de l'environnement sur la sécurité de leurs activités et prennent les mesures adéquates.
- Voir à ce que les exploitants fassent une évaluation environnementale des impacts de leurs activités sur l'environnement, en application des règlements canadiens, et à ce qu'ils préparent un plan

d'intervention et prennent des mesures d'atténuation au besoin.

- En recourant à diverses mesures d'application de la loi, veiller à ce que les exploitants respectent leurs plans en matière d'environnement.

### GESTION DES RESSOURCES

- Gérer les parcelles de manière efficace et efficiente.
- Surveiller les activités de production pour voir à ce qu'elles restent conformes aux impératifs de récupération optimale, à des méthodes adéquates d'exploitation des champs

pétroliers, à une comptabilité fiable de la production et aux plans approuvés.

- Instituer une base de connaissances sur la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador en recueillant et en conservant les données obtenues dans le cadre des activités de prospection et de production.

### RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

- Veiller à ce que les exploitants aient un plan de retombées économiques pour le Canada et pour Terre-Neuve-et-Labrador en application de leurs obligations réglementaires.

## CE QUE L'OFFICE NE FAIT PAS

- Garantir la sécurité des travailleurs ou de l'environnement: c'est aux exploitants qu'il incombe de veiller à la sécurité des travailleurs et à la protection de l'environnement.
- Gérer l'exploitation des gisements ou de la production : c'est le rôle de l'exploitant dans le contexte d'un plan de mise en valeur approuvé.
- Garantir la participation de travailleurs ou d'entreprises du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador.
- Jouer un rôle quelconque, au-delà de la fourniture des données et des informations demandées par le gouvernement, dans l'établissement ou l'administration du régime financier (redevances, taxes) des activités extracôtières.

# MESSAGE DU DÉLÉGUÉ À LA SÉCURITÉ



Le Service de sécurité de l'Office a connu en 2012-13 une autre année occupée. Nous avons réalisé un nombre important de vérifications et d'inspections d'installations extracôtières, des vérifications préalables de navires de plongée, de construction et de soutien et d'unités de forage mobiles comme *West Aquarius* et *Stena Carron*. Nos agents de la sécurité ont procédé à 25 inspections en mer et ont rendu visite aux bureaux des exploitants à St. John's pour vérifier des informations sur les installations extracôtières et sur ceux qui les exploitent.

Le Service de sécurité s'acquitte de toutes ces activités pour veiller à ce que les opérations en mer soient conduites de la manière la plus sécuritaire possible et soient conformes aux visées des règlements, des directives, des plans de sécurité et de divers autres documents.

Bien qu'une partie du travail du Service de sécurité consiste à enquêter sur les accidents et les incidents, nous préférons adopter une démarche proactive et empêcher l'occurrence de tels accidents et incidents en examinant leurs causes profondes et les tendances qui s'en dégagent. Nous utilisons aussi divers indicateurs,

notamment les cas de non conformité après vérification ou inspection, les limites ou conditions assorties aux certificats d'aptitude, les procès verbaux des réunions des comités conjoints de santé et de sécurité au travail (CCSST), les rapports d'activités quotidiens et les pannes et retards dans l'entretien de l'équipement de sécurité essentiel, pour mieux prévoir les menaces potentielles à la sécurité, à court comme à long terme. Ces indicateurs nous aident à cibler les secteurs qui exigent davantage notre attention.

Bien entendu, il est impossible de garantir qu'il n'y aura jamais d'accidents. Ceci dit, nous ne devrions jamais cesser pour autant de viser cet objectif. Pour y parvenir, il y aura lieu de renforcer la culture de sécurité, à terre et en haute mer, de réduire les risques autant que faire se peut et de tirer des leçons des occurrences passées.

Cette année, l'Office a tenu son troisième forum sur la sécurité, qui a eu pour thème la culture de sécurité. Le forum sur la sécurité permet à l'organisme de réglementation, aux exploitants, aux travailleurs extracôtiers, aux gouvernements et aux intervenants de discuter ensemble des problèmes de sécurité qui touchent

l'industrie dans son ensemble. Encore une fois, nous avons été ravis du nombre des participants qui ont assisté au forum sur la sécurité, ainsi que des contributions qu'ils y ont apportées. Les précieux commentaires des participants aident l'Office à s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités.

Au cours des deux dernières années, l'Office a beaucoup investi dans le Service de sécurité, sur les plans du perfectionnement des employés et de la mobilisation d'expertise, de formation et de recherche. Ces investissements ont prouvé leur rentabilité, l'Office était aujourd'hui devenu chef de file international en matière de sécurité des passagers d'hélicoptères extracôtiers et de forage en eau profonde. Dans les années qui viennent, l'Office continuera de chercher et d'utiliser de l'expertise pour bien analyser les questions de sécurité complexes.

La sécurité est l'affaire de tous.

**Le délégué à la sécurité,**  
Daniel B. Chicoyne, MSS

# SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS EN MER

**L'OFFICE N'AUTORISERA AUCUNE ACTIVITÉ EXTRACÔTIÈRE TANT QUE L'EXPLOITANT N'AURA PAS DÉMONTRÉ QUE LES MESURES DE SÉCURITÉ NÉCESSAIRES SONT EN PLACE.**

## PLANS DE SÉCURITÉ

Avant d'être autorisés à travailler ou à effectuer une activité dans la zone extracôtère, les exploitants doivent soumettre un plan de sécurité qui démontre à l'Office qu'ils ont pris toutes les mesures raisonnables et praticables pour assurer le niveau de sécurité requis au cours des travaux envisagés. Ce plan de sécurité doit décrire en détail le système et les protocoles de gestion dont se servira l'exploitant pour veiller à ce que l'équipement envisagé soit adapté aux fins proposées, à ce que les processus soient appropriés et à ce que le personnel soit adéquatement formé et ait la compétence requise pour s'acquitter des travaux. À cet égard, le plan de sécurité doit inclure les dangers et évaluer les risques associés à l'activité. Il doit indiquer les mesures prises pour prévenir, réduire et gérer ces risques. Il doit également résumer et compléter le système de gestion, ainsi que définir les procédures, les pratiques, les ressources, et la succession d'activités clés liées à la sécurité et aux mesures de surveillance requises pour assurer la sécurité du personnel. Enfin, le plan doit satisfaire aux fonctions prévues dans les lois et les règlements applicables au travail ou à l'activité spécifique.

## ÉVALUATIONS DE LA SÉCURITÉ

Lorsqu'un exploitant demande une autorisation pour entreprendre des activités dans la zone extracôtière, les lois de mise en œuvre de l'Accord atlantique exigent que l'Office, en consultation avec son délégué à la sécurité, évalue au préalable la sécurité des activités ou des travaux envisagés. Cette évaluation systématique et détaillée de la demande de l'exploitant comprend l'examen de ses plans de sécurité et des autres renseignements liés à la sécurité soumis à l'appui. Des vérifications et des inspections peuvent aussi être menées.

Au cours de l'exercice 2012-13, l'Office a réalisé 11 évaluations de la sécurité, y compris un examen des plans de sécurité, pour les processus suivants:

- Étude de puits (évaluée dans le cadre de l'autorisation de mener des travaux actuelle) dans le champ pétrolifère White Rose (Husky Energy)
- Autorisation de programme géophysique dans les bassins Orphan et du chenal du Bonnet flamand (MultiKlient Invest AS)
- Autorisation de programme géophysique dans le bassin du Bonnet flamand (Statoil Canada)
- Autorisation de programme de construction (évaluée dans le cadre de l'autorisation de mener des travaux actuelle) pour le champ Hibernia (SEDH)
- Étude de puits (évaluée dans le cadre de l'autorisation de mener des travaux actuelle) dans le bassin Jeanne d'Arc (Statoil Canada)

**TABLEAU 1: VÉRIFICATIONS ET INSPECTIONS MENÉES PAR L'OFFICE**

Exploitant	Installation/navire	Type
SEDH	<i>Deep Pioneer</i>	Vérification de sécurité avant approbation
SEDH	Structure gravitaire <i>Hibernia</i>	Vérification de sécurité (manutention)
SEDH	Structure gravitaire <i>Hibernia</i>	Suivi à une plainte sur la sécurité
SEDH	Structure gravitaire <i>Hibernia</i>	Inspection de sécurité
SEDH	Structure gravitaire <i>Hibernia</i>	Inspection de sécurité
Himark BioGas	<i>Cristobol Colon</i>	Vérification de sécurité avant approbation
Himark BioGas	<i>DP Reel</i>	Vérification de sécurité avant approbation
Himark BioGas	<i>NM Maersk Challenger</i>	Vérification de sécurité avant approbation
Himark BioGas	<i>UMFM GSF Grand Banks</i>	Vérification de sécurité (opérations maritimes)
Himark BioGas	<i>UMFM GSF Grand Banks</i>	Inspection de sécurité
Himark BioGas	<i>UMFM Henry Goodrich</i>	Vérification de sécurité (opérations maritimes)
Himark BioGas	<i>UMFM Henry Goodrich</i>	Vérification de sécurité (envergure, formation et compétence du chantier naval)
Himark BioGas	<i>NPSD SeaRose</i>	Observation du débranchement
Himark BioGas	<i>NPSD SeaRose</i>	Inspection de sécurité du Programme hors-station
Himark BioGas	<i>NPSD SeaRose</i>	Observation d'une démonstration de débranchement
Himark BioGas	<i>NPSD SeaRose</i>	Inspection de sécurité
Statoil Canada	<i>NM Geo Carribean</i>	Vérification de sécurité avant approbation
Statoil Canada	<i>NM Maersk Challenger</i>	Inspection de sécurité
Statoil Canada	<i>UMFM West Aquarius</i>	Vérification de sécurité avant approbation
Statoil Canada	<i>UMFM West Aquarius</i>	Inspection de sécurité
Suncor Énergie	<i>Seven Havila</i>	Vérification de sécurité avant approbation
Suncor Énergie	<i>NPSD Terra Nova</i>	Inspection de sécurité
Suncor Énergie	<i>NPSD Terra Nova</i>	Observation du débranchement
Suncor Énergie	<i>NPSD Terra Nova</i>	Inspection de sécurité du Programme hors-station
Suncor Énergie	<i>NPSD Terra Nova</i>	Inspection de sécurité

- Autorisation de programme de plongée et de construction pour le champ Terra Nova (Suncor Energy)
- Étude de puits (évaluée dans le cadre de l'autorisation de mener des travaux actuelle) dans le champ Terra Nova (Suncor Energy)
- Autorisation de programme géotechnique pour le champ White Rose (Husky Energy)
- Autorisation de programme de construction dans le champ White Rose (Husky Energy)
- Autorisation de programme de forage et de production pour le champ Hibernia (SEDH)
- Autorisation de programme de forage et de production pour le bassin du chenal du Bonnet flamand (Statoil Canada)

## RESPECT ET APPLICATION DES RÈGLEMENTS

Les agents de la sécurité sont autorisés à pénétrer dans tout emplacement utilisé pour un travail ou une activité autorisés, afin d'enquêter sur des incidents, de délivrer des ordonnances, d'enquêter sur des refus de travailler et de mener des inspections et des vérifications de sécurité. En ce qui concerne les demandes d'autorisation de travail, les agents de la sécurité peuvent mener une vérification de sécurité des installations ou des navires proposés, appelée vérification de

sécurité avant approbation. Dans le cadre du processus d'autorisation, les agents de la sécurité sont appelés à mener des inspections et des vérifications de sécurité. Les vérifications et inspections menées par l'Office en 2012-13 sont énumérées au tableau 1.

Un travailleur en mer a le droit de refuser tout travail qui, selon lui, est dangereux jusqu'à ce qu'il soit satisfait des mesures prises par l'employeur ou jusqu'à ce qu'un agent de la sécurité ait rendu sa décision après avoir fait enquête. Lorsque le travailleur exerce son droit de refus et que la situation n'est pas réglée par son superviseur à sa satisfaction, le litige peut être soumis à l'attention du CCSST extracôtier et signalé au délégué à la sécurité. Si le Comité ne peut résoudre le problème, il fait alors l'objet d'une enquête par un agent de la sécurité doté de l'autorité requise pour le résoudre. En 2012-13, un seul refus de travailler à nécessité une enquête d'un agent de la sécurité.

## SURVEILLANCE

Une fois qu'un exploitant a obtenu une autorisation d'effectuer des travaux, le Service de la sécurité s'acquitte d'activités de surveillance, notamment en procédant à l'examen des rapports quotidiens, des rapports d'incidents, des plaintes, des procès-verbaux des comités conjoints de santé et de sécurité en mer et des dérogations à la formation exigée dans les critères courants en matière



de formation et de qualification utilisés par l'Association canadienne des producteurs de pétrole (ACPP).

L'exploitant doit soumettre un rapport et faire enquête sur tout incident, tel qu'il est décrit dans la directive sur le signalement d'incidents et les enquêtes connexes de l'Office (*Guidelines for the Reporting and Investigation of Incidents*). Un incident s'entend de tout événement qui a causé ou qui, dans des circonstances légèrement différentes, pourrait avoir causé un préjudice à des personnes ou à l'environnement, ou une menace imminente à la sécurité d'une installation, d'un navire ou d'un aéronef. Un incident s'entend également de tout événement qui perturbe le bon fonctionnement d'une pièce d'équipement ou d'un système critique pour la sécurité du personnel, d'une installation, d'un navire ou d'un aéronef. Les efforts des exploitants doivent viser la prévention de tous les incidents. Des agents de la sécurité examinent les rapports d'incident et, dans le cadre d'inspections et de vérifications, s'assurent que ceux-ci ont bien été signalés et qu'on a enquêté sur eux, que les procédures d'enquête en cas d'incident ont été suivies et que des

mesures correctrices ont été mises en œuvre. Au cours de l'exercice 2012-13, l'Office a examiné 158 rapports d'incidents déposés par des exploitants.

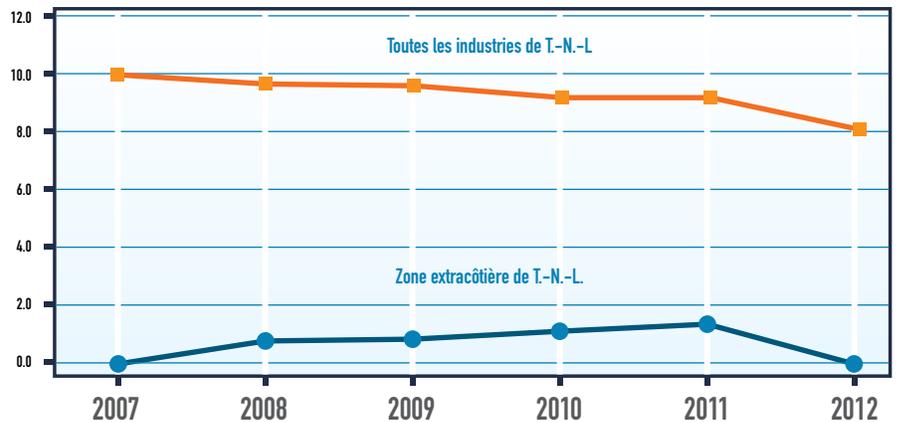
Pour faire en sorte que l'exploitant signale uniformément tous les incidents qui se produisent durant ses activités, la directive précise diverses catégories claires et distinctes selon qu'il s'agit d'incidents liés à la santé, à la sécurité ou à l'environnement. Les exploitants doivent préciser toutes les conséquences encourues et potentielles de chaque incident déclaré.

Durant la période visée, les travailleurs en mer ont cumulé 5 215 799 heures de travail dans la zone extracôtière. Les absences dues à des blessures ont diminué dans la zone extracôtière; durant l'année civile 2012, il n'y en a eu aucune; en comparaison, il y en a eu huit par million d'heures travaillées dans l'ensemble des industries de la province (selon les chiffres de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail de Terre-Neuve-et-Labrador sur le taux de blessures en milieu de travail donnant lieu à des demandes d'indemnisation).

## PLAINTES CONCERNANT LA SÉCURITÉ

Le Service de la sécurité applique un processus de traitement de toutes les plaintes liées à la santé et à la sécurité. Toute personne qui dépose

FIGURE 1: TAUX D'ABSENCE RÉSULTANT DE BLESSURE PAR MILLION D'HEURES TRAVAILLÉES



Note: La figure 1 offre une comparaison du taux moyen d'absences résultant de blessure (ARB) dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador et du taux d'ARB en mer.

Source du taux provincial: Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) de Terre-Neuve-et-Labrador, taux de blessures en milieu de travail donnant lieu à des demandes d'indemnisation pour absences du travail.

une plainte liée à la sécurité des activités d'exploitation extracôtières peut s'adresser à l'un des agents de la sécurité par téléphone, par écrit ou en personne. Des plaintes anonymes peuvent aussi être déposées. Un agent de la sécurité se verra confier la tâche d'évaluer chaque plainte, examinera les faits entourant l'incident, prendra ou recommandera une mesure au besoin et avisera le plaignant une fois son examen achevé. Les résultats de l'examen des plaintes anonymes sont signalés au comité de SST de l'installation appropriée. En 2012-13, l'Office a réglé une plainte qui était encore à l'étude à la fin de l'exercice 2011-12. Il a aussi traité sept nouvelles plaintes, dont trois étaient toujours à l'étude au terme de la période visée par le présent Rapport.

## SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS EXTRACÔTIÈRES

Le conseiller en sécurité de l'Office a établi des rapports avec l'inspecteur de la sécurité maritime de Transports Canada, les agents de sécurité des compagnies, les autres ministères gouvernementaux locaux et le Centres d'opération de la sécurité maritime (COSM). Le travail de l'Office a suscité une sensibilisation accrue à l'égard de la sécurité en mer. Dans sa volonté de garder ouvertes les lignes de communication, l'Office a instauré une réunion semestrielle avec les agents de sécurité des compagnies pour discuter de préoccupations mutuelles. Durant l'exercice 2013-14, l'Office mènera des vérifications de la sécurité d'installations



extracôtières et travaillera avec d'autres fournisseurs de services extracôtiers pour les sensibiliser aux questions de sécurité dans l'industrie extracôtière.

## ACTIVITÉS DE PLONGÉE ET DE CONSTRUCTION

En 2012-13, l'Office a reçu trois demandes d'autorisation de mener des programmes de plongée et de construction dans la zone extracôtière. Suncor Energy a été autorisé à exécuter un programme de plongée avec les navires de plongée *Seven Havila* et *Seven Eagle* et le navire de construction *Seven Pacific* pour réaliser son programme de remplacement des lignes sous marines et des tubes ascenseurs.

La SEDH a été autorisée à mener un programme de construction en utilisant le navire *HAM 318* pour draguer l'excavation d'un centre de forage dans le champ Hibernia.

Husky Energy a été autorisé à mener un programme de construction en utilisant le navire *Cristobal Colon* pour draguer l'excavation d'un centre de forage dans le champ White Rose.

## ORIENTATION LIÉE À LA SÉCURITÉ

Durant l'exercice 2012-13, les Offices de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle Écosse ont publié une mise à jour de la directive sur le signalement d'incidents afin de refléter les plus récents changements aux règlements et aux directives, d'actualiser les critères d'établissement de rapports et de classification des incidents, et de

guider la présentation et la rédaction des rapports d'enquête après des incidents.

## FORUM INTERNATIONAL DE LA RÉGLEMENTATION

En septembre, le Forum international de la réglementation (FIR) a tenu une réunion de trois jours à Rio de Janeiro, au Brésil. Les membres ont tenu un dialogue ouvert à propos d'incidents récents et de questions cruciales pour la sécurité en haute mer, et ont confirmé leurs priorités en matière d'évaluation des résultats en matière de sécurité, de culture de la sécurité, d'aptitude d'exploitation, d'élaboration et d'adoption de normes internationales et d'amélioration des blocs obturateurs de puits et d'intégrité des puits.

## MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'ENQUÊTE SUR LA SÉCURITÉ DES HÉLICOPTÈRES EXTRACÔTIERS

En 2012-13, les travaux associés à la mise en œuvre des recommandations découlant de l'Enquête sur la sécurité des hélicoptères extracôtiers (ESHE) se sont poursuivis. Au terme de la période visée par le présent rapport, 14 des 29 recommandations avaient été entièrement mises en œuvre; les 15 autres étaient bien amorcées et à diverses étapes de mise en œuvre.

Le nouveau hangar de première intervention de Cougar Helicopters a été inauguré en juin 2012. Ce hangar sert désormais de base à l'hélicoptère réservé à la première intervention, en service depuis 2010, qu'on peut maintenant faire décoller dans le délai de 20 minutes recommandé par l'ESHE. Peu après l'inauguration, le délégué à la sécurité de l'Office et les membres du comité multisectoriel de sécurité des opérations d'hélicoptères ont pu assister à une démonstration de décollage.

## FORUM SUR LA SÉCURITÉ DE L'OFFICE

L'Office continue de tenir ses forums semestriels sur la sécurité. Ces forums ont pour but de favoriser les échanges d'information entre les intervenants du secteur extracôtier de façon à cerner et à aborder de façon proactive les risques liés à la sécurité, à mettre en relief les secteurs particulièrement préoccupants et à aider l'Office à établir des objectifs. Les sujets présentés et discutés aux forums sur la sécurité de 2012-13 ont été la culture de la sécurité, le facteur humain, la sécurité des systèmes, la gestion de la fatigue, la sécurité des hélicoptères (y compris des mises à jour sur de nombreuses activités d'amélioration de la sécurité), les vols de nuit et une mise à jour sur la recherche-sauvetage par le Centre conjoint de coordination des opérations de sauvetage (CCCOS).

Au programme de ces forums, il y a eu des présentations, des tables rondes et des séances de discussions ouvertes. À la faveur de ces séances, des questions étaient adressées à un panel formé du président et premier dirigeant de l'Office, du délégué à la sécurité et des conférenciers de la journée.

## ATELIERS DU COMITÉ CONJOINT DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ EN MER

En plus de passer en revue les procès-verbaux des réunions du comité conjoint de santé et de sécurité en mer et de rencontrer les comités au cours d'inspections et de vérifications des installations, l'Office organise des ateliers semestriels sur la santé et la sécurité en mer. Ces ateliers ont pour objet de permettre aux comités de chaque installation du secteur extracôtier de discuter des questions courantes de santé et de sécurité au travail et des pratiques exemplaires dans ce domaine. En 2012-13, les dates de ces ateliers jadis annuels ont été modifiées pour correspondre avec les forums semestriels sur la sécurité organisés par l'Office au printemps et à l'automne. Au nombre des sujets abordés, mentionnons la culture de la sécurité, les rôles et les responsabilités des comités, les priorités en gestion des risques et un exposé sur une activité de sécurité couramment appliquée par Husky Energy.

# PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

**LES OPÉRATIONS NE PEUVENT PAS ÊTRE AUTORISÉES AVANT LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET L'EXAMEN DÉTAILLÉ DES MESURES D'ATTÉNUATION PROPOSÉES PAR L'EXPLOITANT.**

## PLANS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Avant de recevoir une autorisation de forage ou de production dans la zone extracôtière, un exploitant doit soumettre un Plan de protection de l'environnement (PPE) qui démontre à l'Office qu'il a pris toutes les mesures raisonnables et suivi toutes les étapes pratiques pour protéger l'environnement durant les travaux qu'il envisage. Le PPE est un plan de l'exploitant pour tout le personnel du projet, y compris les entrepreneurs. Ce plan décrit les responsabilités, les attentes et les méthodes de protection environnementales liées à une autorisation de travail ou d'activité.

Un PPE efficace contient les éléments suivants:

- les moyens de respecter les exigences de la législation pertinente (lois et règlements);
- toute mesure de protection de l'environnement définie dans le cadre d'une évaluation environnementale;
- les engagements pris à l'égard de l'environnement dans le cadre d'une demande de forage de prospection ou de mise en valeur.

Au cours de l'exercice 2012-13, quatre PPE ont été examinés dans le cadre du processus d'autorisation d'opérations pour les projets suivants:

- programme de forage de prospection extracôtier dans le secteur du chenal du Bonnet flamand/North Central Ridge (Statoil Canada);
- demande de renouvellement de l'autorisation de mener des travaux dans le champ pétrolifère Hibernia (SEDH);
- programme de forage de prospection extracôtier dans le bassin Orphan (Chevron Canada);
- modification du PPE pour le champ pétrolifère Terra Nova (Suncor Energy).

## PLANIFICATION DE L'INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT DE PÉTROLE

Durant l'exercice, l'Office a continué de collaborer avec les exploitants à l'examen et à l'amélioration des plans d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures.

En 2012-13, l'Office a aussi contribué à une étude, réalisée par l'entremise du Fonds pour l'étude de l'environnement, sur la biodégradation du pétrole brut dispersé naturellement ou chimiquement dans les Grands Bancs. Cette étude du Centre de

recherche environnementale sur le pétrole et le gaz extracôtiers, de Pêches et Océans Canada, cherchera à appliquer les leçons tirées de la surveillance de la fuite de pétrole brut à Macondo, dans le golfe du Mexique, aux déversements potentiels dans la zone extracôtière.

L'expérience de l'éruption incontrôlée du puits Macondo, dans le Golfe du Mexique, a amené un certain nombre de grandes compagnies pétrolières à organiser le projet d'intervention pour puits sous marins (PIPSM) dans le but d'élaborer une trousse de capacités d'intervention efficace et rapidement opérationnelle en cas de perte de contrôle d'un puits sous-marin; un telle trousse inclut notamment l'équipement requis pour obturer un puit sous-marin dont on a perdu le contrôle et pour répandre des dispersants sous l'eau. L'organisation Oil Spill Response Limited (OSRL) et le PIPSM ont collaboré à la création d'un système d'intervention à déploiement rapide pour intervention en cas d'incident permettant d'obturer un puits sous-marin et de répandre les produits dispersants. Cet équipement sera transportable par air ou par mer depuis quatre sites d'entreposage stratégiques : en Europe du Nord, en Amérique du Sud, en Afrique et dans l'Asie-Pacifique. Les exploitants extracôtiers assujettis à l'autorité de l'Office auront accès à cet équipement par l'entremise d'ententes avec OSRL.

## ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'Office est l'organisation responsable de l'évaluation environnementale (EE) des projets de prospection et de production en mer en vertu de l'*Accord atlantique* et de ses lois de mise en œuvre. L'Office évalue les incidences sur l'environnement de certains travaux ou activités de recherche et de production de pétrole proposés pour la zone extracôtière. La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (L.C. 1992, c. 37) a été révoquée avec l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* (*LCEE de 2012*), qui décharge plusieurs activités de prospection de l'obligation de se soumettre à une évaluation du gouvernement fédéral. Toutefois, en application de l'alinéa 124 (1) de la *LCEE* de 2012, toute vérification d'un projet amorcée avant la révocation de la loi de 1992 devra, dans le cas des projets dits désignés, être poursuivie et complétée comme si la loi n'avait pas été révoquée. Le ministre de l'Environnement a désigné deux projets d'exploration en cours : le forage de prospection de Corridor Resources Inc. pour le gisement Old Harry (PP 1105) et le projet de prolongement de White Rose, de Husky Energy; tous deux continueront de faire l'objet d'une évaluation préalable en vertu de la *LCEE*. Les EE qui étaient en cours en vertu de la *LCEE* avant le 6 juillet 2012, autres que celles des projets désignés, ont été

poursuivies étant donné que toutes les autres exigences législatives, réglementaires et constitutionnelles applicables doivent toujours être satisfaites. L'Office continuera d'évaluer les effets potentiels sur l'environnement des projets et des activités qui ne sont plus visés par la *LCEE de 2012*. L'Office doit notamment évaluer les incidences environnementales potentielles des activités pour lesquelles on lui demande des autorisations, notamment des levés sismiques, des levés électromagnétiques de source contrôlée et des levés aéromagnétiques.

Au cours de l'exercice 2012-13, l'Office a réalisé l'examen préalable des projets suivants, en application de la *LCEE*:

- Programme de collecte de données sismiques sur le versant nord-est de Terre-Neuve, 2012-17 (MKI)
- Programme de collecte de données sismiques régionales dans le bassin Jeanne d'Arc/chenal du Bonnet flamand, 2012-20 (Husky Energy)

Huit EE étaient en cours au 31 mars 2013 pour les programmes et projets suivants:

- Forage d'exploration dans le gisement Old Harry, PP 1105 (Corridor Resources)
- Programme de collecte de données sismiques dans le bassin Jeanne d'Arc, 2012-15

(Western Geco Canada)

- Projet de prolongement de White Rose (Husky Energy)
- Programme de collecte de données géophysiques dans le bassin Anticosti, au large de l'Ouest de Terre-Neuve et du Labrador, EL 1120, EL 1128 et EL 1127, 2012-18 (Ptarmigan Energy Inc.)
- Projets de collecte de données sismiques bi-, tri- et quadridimensionnelles dans le champ pétrolifère Hibernia, de 2013 jusqu'au terme de sa production
- Levés sismiques, gravimétriques et magnétiques dans le secteur du plateau du Labrador, 2013-15 (GX Technology Canada Ltd.)
- Levés gradimétriques dans le chenal nord du Bonnet flamand (ARKeX)
- Programme de forage mené à l'ouest de Terre-Neuve par Black Spruce Exploration Corp. et Shoal Point Energy Ltd., de 2013 à 2019.

Deux évaluations environnementales étaient en suspens au 31 mars 2013, en instance de mesures ou de soumissions du promoteur, pour les programmes suivants:

- Programme de collecte de données sismiques tri- et bidimensionnelles dans le sous bassin Laurentien (ConocoPhillips Canada)
- Programme de collecte de données sismiques bidimensionnelles dans l'ouest de Terre-Neuve (Deer Lake Oil and Gas)

Ptarmigan Resources Ltd. a retiré sa demande d'EE pour un programme de collecte de données sismiques tri- et bidimensionnelles dans l'ouest du secteur extracôtier.

## ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE D'UN PROJET DE FORAGE D'EXPLORATION DANS LA ZONE VISÉE PAR LE PERMIS DE PROSPECTION 1105 (OLD HARRY)

Au terme de l'exercice, le Service des affaires environnementales attendait le dépôt par Corridor Resources de ses réponses complètes aux commentaires suscités par l'examen du rapport d'EE. Dans l'intervalle, en réponse à des commentaires d'Environnement Canada, Corridor Resources a soumis de l'information additionnelle sur sa modélisation de la trajectoire d'un déversement de pétrole éventuel.

## ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

L'évaluation environnementale stratégique (EES) est une approche générale d'évaluation environnementale qui vise à examiner les effets environnementaux susceptibles d'être rattachés à un plan, un programme ou un énoncé de politique, et qui permet l'intégration de facteurs environnementaux dès les premières étapes du processus de planification des programmes. L'EES donne habituellement lieu à une évaluation environnementale de plus large portée qui tient compte du contexte écologique dans son ensemble, plutôt qu'à une évaluation environnementale propre à un projet qui soit axée sur des questions spécifiques à un site, à l'intérieur de limites établies. En 2002, l'Office a commencé à réaliser des EES dans certaines parties du secteur extracôtier qui sont susceptibles de donner lieu à des activités d'exploration pétrolière et gazière extracôtières, mais qui n'avaient pas été soumises à une EES récente, ni à des évaluations ciblées récentes et approfondies.

Durant la période visée par ce rapport, l'Office a amorcé la mise à jour de l'EES du secteur extracôtier de l'Ouest de Terre-Neuve et du Labrador. Un groupe de travail de dix-sept personnes, composé de représentants d'organismes non gouvernementaux et d'organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux de l'Atlantique et du Québec, a été formé. Après avoir évalué les propositions techniques, le groupe de travail a sélectionné AMEC Environment & Infrastructure (AMEC). Des consultations auprès du public et des intervenants ont été tenues dans les provinces de l'Atlantique et au Québec.

## RESPECT ET APPLICATION DES RÈGLEMENTS

Les exploitants sont tenus de signaler tous les incidents de pollution (déversements de produits pétroliers, émissions ou rejets imprévus ou non autorisés, et problèmes de qualité des effluents) à toutes leurs installations. L'Office passe ces rapports en revue et procède à des enquêtes, au besoin.

Au cours de l'exercice 2012-13, l'Office a poursuivi son enquête sur le déversement de 26 400 litres de boues de forage à base synthétique, qui se sont échappées de l'*UMFM Henry Goodrich* le 28 mars 2011, au puits de prospection Ballicaters M-96Z exploité par Suncor Energy. Le rapport d'enquête a été soumis au Service des poursuites pénales du Canada en août 2011, et l'Office a porté au début d'avril 2012 trois accusations contre Suncor Energy, qui a admis le 5 octobre 2012 sa culpabilité à l'inculpation d'avoir causé ou permis un déversement dans la zone extracôtière, en contravention aux lois de mise en œuvre de l'*Accord atlantique*. Les deux accusations portées en vertu du règlement ont été retirées en échange du plaidoyer de culpabilité. Une amende de 30 000 \$ a été imposée en application des lois de mise en œuvre de l'*Accord atlantique*. Suncor Energy a été condamnée à payer au tribunal la somme de 100 000 \$, qui sera versée au Fonds pour dommages à l'environnement, ainsi qu'à afficher dans son site Web un avis décrivant l'infraction et l'admission de culpabilité.

Le 6 juin 2012, l'Office a été informé que les pêcheurs de la zone 3K de l'OPANO avaient vu le *NM Sanco Spirit*, navire exploité par Multi Klient Invest AS (MKI), procéder à un programme de levés sismiques au large du Labrador, en traversant une zone de pêche active avec ses flûtes sismiques déployées.

Tableau 2: Résumé des données sur les déversements

Polluant	Litres	Pourcentage du total annuel	Nombre d'incidents
Boues de forage à base synthétique	27.70	77.28	1
Pétrole brut	0.0023	0.0064	1
Huile hydraulique et lubrifiante	3.6	10.04	1
Diesel et carburant aviation	0.020	0.056	1
Autres produits pétroliers	4.52	12.62	3

L'Office a mené une enquête sur ces allégations et conclu que MKI avait bien déployé ses flûtes à l'extérieur de la zone décrite dans son évaluation environnementale, et n'avait pas organisé ou planifié ses activités de levés de manière à éviter les activités de pêche en cours dans la zone 3K de l'OPANO. Pour cette raison, le 14 juin 2012, l'Office a délivré un avis de non-conformité en rapport avec l'autorisation de mener un programme géophysique de MKI et a eu une réunion avec des cadres de direction de cette compagnie pour leur faire part de ses préoccupations. En réponse à l'avis, MKI a soumis à l'Office un rapport décrivant les mesures correctrices mises en place pour prévenir toute réoccurrence. Après échanges additionnels avec MKI et examen de son rapport, l'Office a déterminé que les mesures proposées par MKI étaient acceptables.

Sur les sept déversements signalés en 2012-13, quatre étaient d'un volume d'un litre ou moins. Le tableau 2 résume les données sur les déversements pour l'exercice 2012-13.

## **SURVEILLANCE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES**

La surveillance des incidences environnementales (SIE) vise à déterminer les impacts d'une activité industrielle en cours sur les milieux naturels. Dans la zone extracôtière, on a surveillé les opérations de forage de mise en valeur et de production, en raison de leurs caractères très divers et des volumes d'effluents rejetés, comme l'eau produite et la durée de leur présence en haute mer. Les activités de SIE débutent durant la première année complète de forage de mise en valeur, sont

répétées chaque année pendant au moins deux années additionnelles, et deviennent par la suite biannuelles. L'Office et les ministères fédéraux et provinciaux de l'Environnement et des Pêches passent en revue chaque programme de SIE et les rapports détaillés de chaque enquête. Les rapports de SIE terminés sont disponibles en format papier auprès de l'Office; les rapports plus récents sont accessibles sur le site Web de l'Office.

En décembre 2012, après avoir reçu les commentaires de l'Office et des organismes de vérification, Husky Energy a soumis la version révisée et finale du rapport sur le Programme de surveillance des effets environnementaux de White Rose de 2010.

Les commentaires de l'Office et d'organismes consultatifs sur le rapport du programme de SIE de la



phase de production d'Hibernia pour l'année sept (2009), ainsi que sur les modifications envisagées par la SEDH à la conception du programme de SIE de manière à y intégrer le centre de forage du prolongement sud, ont été transmis à la SEDH juste avant le début du dernier exercice. Pêches et Océans a fait savoir que ses commentaires n'avaient pas donné lieu à des mesures satisfaisantes et en a avisé la SEDH le 18 avril 2012. Une réunion a été organisée le 1er juin 2012 entre la SEDH et Pêches et Océans pour discuter des préoccupations en cause. Cette situation était toujours irrésolue au moment de la publication du présent rapport.

Suncor Energy a soumis son projet de modification à ses activités de surveillance de la qualité de l'eau pour son programme de SIE de Terra Nova. La modification était suffisante pour respecter l'esprit de la condition de l'autorisation d'exploitation. En décembre 2012, Suncor Energy a soumis sa version révisée et finale du rapport sur le Programme de surveillance des effets environnementaux de Terra Nova de 2010, qui prend en considération les commentaires de l'Office et de ses organismes consultatifs.

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En 2012-13, le Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) du bureau du Vérificateur général du Canada a procédé à la vérification des Offices des hydrocarbures extracôtiers de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle Écosse. Cette vérification visait la gestion par les Offices des risques et des impacts environnementaux liés aux activités pétrolières et gazières en mer. L'équipe de vérificateurs du CEDD a visité les bureaux des Offices, consulté un volume considérable de documents écrits et parlé au personnel.

Le rapport du Commissaire et la réponse des Offices ont été rendus publics le 5 février 2013. Si ce rapport note que les Offices appliquent des pratiques exemplaires à nombre d'égards, il contient aussi onze recommandations d'améliorations, surtout dans les domaines des évaluations environnementales et des interventions en cas d'urgence environnementale. Les Offices ont convenu, ou convenu en principe, de la totalité des recommandations du CEDD; à la fin du présent exercice, ils procédaient à la mise en œuvre de ces recommandations en coopération avec divers ministères gouvernementaux.

# ACTIVITÉS EXTRACÔTIÈRES:

## PROGRAMMES DE FORAGE

L'Office ne délivre pas d'approbation de forage de puits tant que l'exploitant n'a pas démontré qu'il est en mesure de procéder à ce forage en sécurité, sans pollution ni gaspillage, en application du règlement sur les forages et la production. Au cours de l'exercice 2012-13, 16 demandes d'approbation de forage d'un puits (AFP) dans la zone extracôtière ont été traitées. Pour forer un puits dans la zone extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador, en plus d'avoir des plans de forage de puits d'intervention, les exploitants doivent désormais avoir accès à un système d'intervention à déploiement rapide en cas d'accident à un puits sous-marin, par exemple à ceux du Subsea Well Response Project et d'OSRL.

## SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION ET DE DÉVELOPPEMENT D'HIBERNIA

Pendant la période visée par le rapport, cinq puits ont été bouchés et abandonnés, puis déviés, forés et achevés. Des forages étaient aussi effectués à un puits additionnel au terme de l'exercice 2012-13.

## HUSKY ENERGY

Husky Energy a procédé au forage et à l'achèvement de quatre puits en 2012-13. Dans trois cas, il s'agissait de puits de développement, dont deux producteurs et un injecteur d'eau. Le quatrième puits était un puits d'exploration. Au terme de l'exercice, Husky Energy procédait au forage de son cinquième puit, un puits de production dans le champ North Amethyst.

En août 2012, les activités de forage ont été suspendues quand Husky Energy a entrepris un rappel de sécurité de l'*UMFM Henry Goodrich*. L'unité a été remorquée à Conception Bay South pour subir des réparations et une inspection minutieuse. Au début de janvier 2013, le *Henry Goodrich* était de retour dans le champ North Amethyst, où il a repris ses activités.

## SUNCOR ENERGY

En 2012-13, Suncor Energy a procédé au forage d'un puits de développement, puis l'a suspendu.

## DRAGON LANCE MANAGEMENT CORPORATION

Dragon Lance Management Corporation a foré un puits d'exploration dévié dans la région ouest de la zone extracôtière de Terre-Neuve. Ce forage a été suspendu en juillet 2012, et le demeurait au terme de la période visée par le présent rapport.

## COMITÉ SUR LES OPÉRATIONS DE PUIITS

À la lumière des récents accidents liés à l'opération de puits d'hydrocarbures, une obligation accrue de revoir les risques opérationnels courants, de rationaliser et d'appliquer les leçons apprises ailleurs dans le monde et de prendre les mesures appropriées

pour atténuer les risques connus. Bien qu'un niveau important de surveillance et d'administration encadre et continuera d'encadrer les forages dans la zone extracôtière, on relève un besoin accru d'améliorer les communications et les échanges d'information entre les intervenants engagés dans ces activités. L'Office a formé un comité qui s'emploiera à discuter les problèmes et les enjeux actuels en vue d'améliorer la sécurité et l'efficacité des activités de construction et d'exploitation des puits.

## CERTIFICATS DE CONFORMITÉ

En 2012-13, les activités des sociétés d'accréditation ont été surveillées par le Service des opérations pour les installations exploitées dans la zone extracôtière suivantes:

## DEMANDES RÉGLEMENTAIRES

Le délégué à la sécurité et le délégué à la conservation peuvent approuver des demandes de dérogation à des règlements, dans la mesure où ils sont confiants que les demandes en question garantissent un niveau de sécurité, de protection de l'environnement et de conservation des ressources équivalent à celui que garantirait l'application du règlement. En 2012-13, l'Office a reçu 161 demandes de dérogation à des règlements. Des décisions concernant 136 demandes ont été prises et sont affichées sur le site Web de l'Office. 133 de ces demandes ont été approuvées, trois ont été rejetées, trois autres ont été retirées et quatre n'ont pas été jugées des déviations aux règlements. Au 31 mars 2012, 37 demandes étaient encore à l'étude.

Tableau 3: Certificats de conformité

Nom de l'installation /du naivre	Type d'installation /du naivre	Société d'accréditation
Hibernia	Production	Lloyd's Register North America Inc
<i>SeaRose FPSO</i>	Production	Det Norske Veritas Classification A/S
<i>Terra Nova FPSO</i>	Production	Lloyd's Register North America Inc
<i>Henry Goodrich</i>	Forage	Det Norske Veritas Classification A/S
<i>GSF Grand Banks</i>	Forage	Det Norske Veritas Classification A/S
<i>Seven Eagle</i>	Plongée	Det Norske Veritas Classification A/S
<i>Seven Havila</i>	Plongée	Det Norske Veritas Classification A/S
<i>West Aquarius</i>	Forage	Det Norske Veritas Classification A/S

# GESTION DES DROITS

## STATUT DES PERMIS

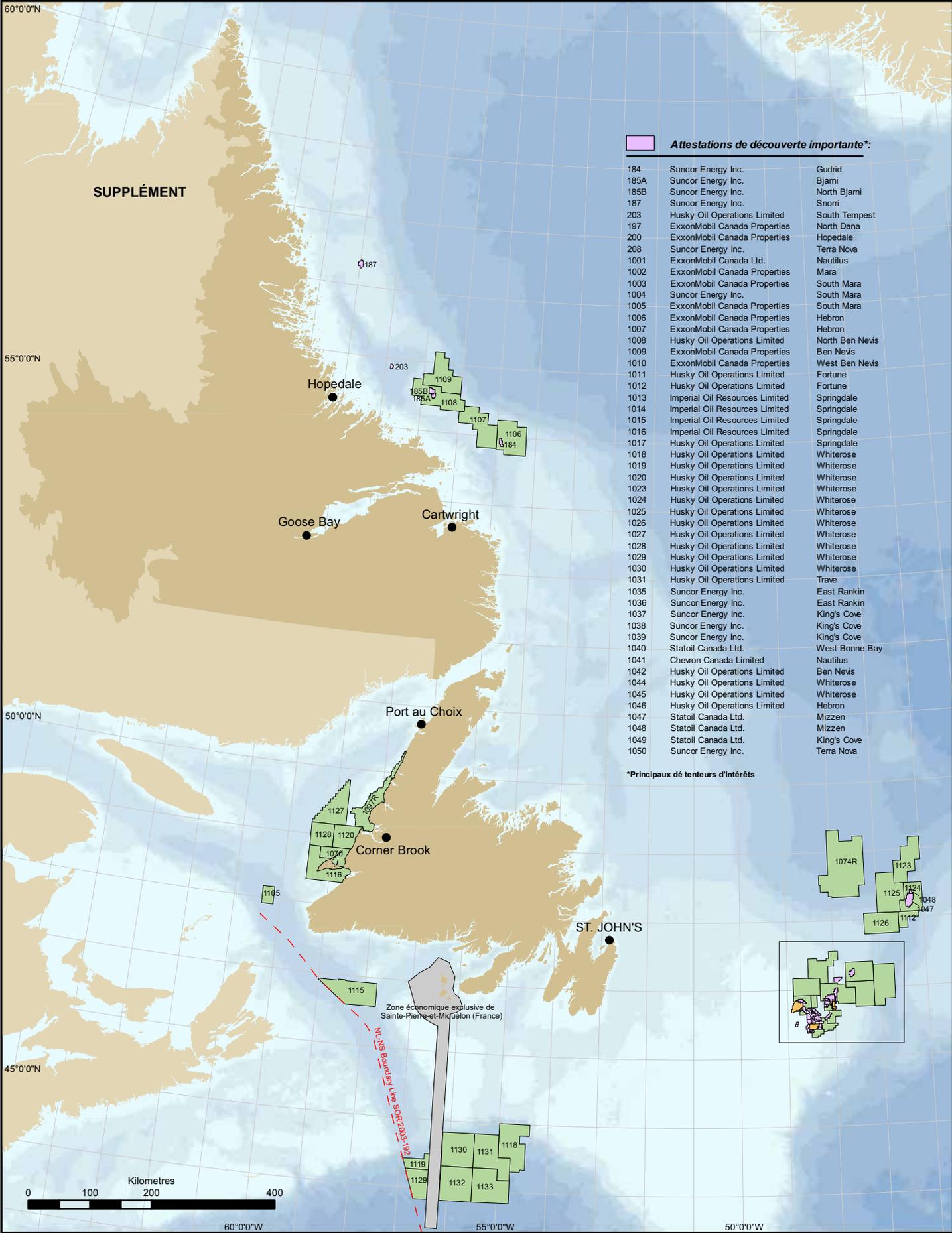
L'Office accorde des droits sous forme de permis de prospection, d'attestations de découverte importante et de licences de production. Six permis de prospection et une licence de production ont été délivrés durant l'exercice 2012-13, et un permis de prospection a été abandonné. Au 31 mars 2013, 38 permis de prospection, 52 attestations de découverte importante et 11 licences de production étaient en vigueur dans la zone extracôtière.

## APPELS D'OFFRES

L'appel d'offres NL12-01 (secteur C – sous-bassin Laurentien) a été clôturé le 1er novembre 2012. Des propositions gagnantes ont été reçues pour cinq des six parcelles offertes, totalisant 97 000 000 \$ en engagements d'exécution de travaux. L'appel d'offres NL11-02 (secteur C1 – chenal du Bonnet flamand/ North Central Ridge) a été clôturé le 1er novembre 2012. Une proposition gagnante, totalisant 19 875 875 \$ en engagements d'exécution de travaux, a été reçue pour la parcelle faisant l'objet d'un permis de prospection. Ces soumissions gagnantes représentent les dépenses auxquelles s'engagent les soumissionnaires dans le cadre de la prospection des parcelles pendant la période I d'un permis de prospection de neuf ans.

## PERMIS D'OPÉRATIONS

Pour être autorisé à conduire des activités ou des travaux liés aux hydrocarbures dans la zone extracôtière, il faut se procurer un permis d'opérations. Au cours de l'exercice 2012-13, l'Office a délivré 19 permis d'opérations, comme le montre le tableau 4.



SUPLÉMENT

**Attestations de découverte importante\*:**

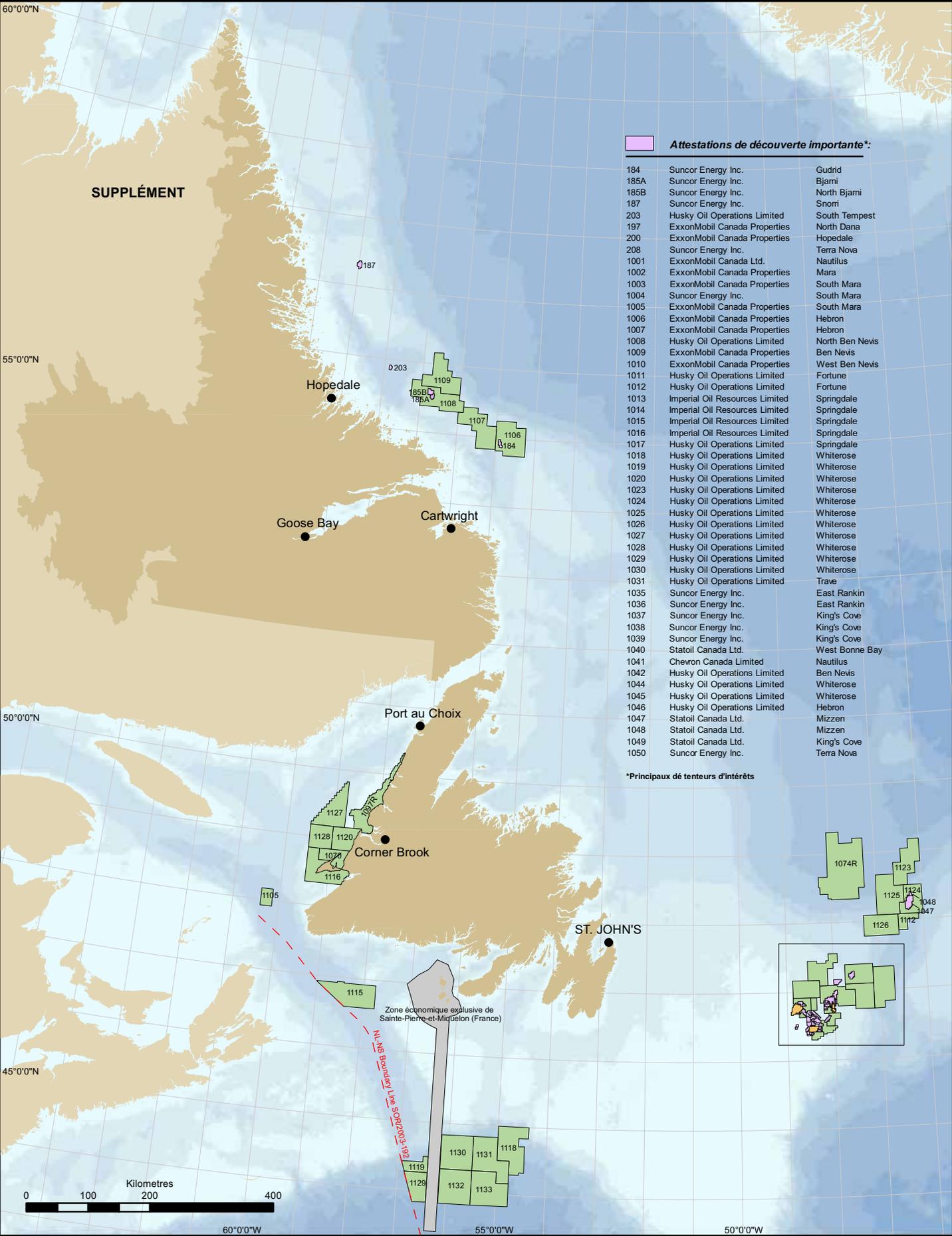
184	Suncor Energy Inc.	Gudrid
185A	Suncor Energy Inc.	Bjami
185B	Suncor Energy Inc.	North Bjami
187	Suncor Energy Inc.	Snomi
203	Husky Oil Operations Limited	South Tempest
197	ExxonMobil Canada Properties	North Dana
200	ExxonMobil Canada Properties	Hopedale
208	Suncor Energy Inc.	Terra Nova
1001	ExxonMobil Canada Ltd.	Nautilus
1002	ExxonMobil Canada Properties	Mara
1003	ExxonMobil Canada Properties	South Mara
1004	Suncor Energy Inc.	South Mara
1005	ExxonMobil Canada Properties	South Mara
1006	ExxonMobil Canada Properties	Hebron
1007	ExxonMobil Canada Properties	Hebron
1008	Husky Oil Operations Limited	North Ben Nevis
1009	ExxonMobil Canada Properties	Ben Nevis
1010	ExxonMobil Canada Properties	West Ben Nevis
1011	Husky Oil Operations Limited	Fortune
1012	Husky Oil Operations Limited	Fortune
1013	Imperial Oil Resources Limited	Springdale
1014	Imperial Oil Resources Limited	Springdale
1015	Imperial Oil Resources Limited	Springdale
1016	Imperial Oil Resources Limited	Springdale
1017	Husky Oil Operations Limited	Springdale
1018	Husky Oil Operations Limited	Whiterose
1019	Husky Oil Operations Limited	Whiterose
1020	Husky Oil Operations Limited	Whiterose
1023	Husky Oil Operations Limited	Whiterose
1024	Husky Oil Operations Limited	Whiterose
1025	Husky Oil Operations Limited	Whiterose
1026	Husky Oil Operations Limited	Whiterose
1027	Husky Oil Operations Limited	Whiterose
1028	Husky Oil Operations Limited	Whiterose
1029	Husky Oil Operations Limited	Whiterose
1030	Husky Oil Operations Limited	Whiterose
1031	Husky Oil Operations Limited	Trave
1035	Suncor Energy Inc.	East Rankin
1036	Suncor Energy Inc.	East Rankin
1037	Suncor Energy Inc.	King's Cove
1038	Suncor Energy Inc.	King's Cove
1039	Suncor Energy Inc.	King's Cove
1040	Statoil Canada Ltd.	West Bonne Bay
1041	Chevron Canada Limited	Nautilus
1042	Husky Oil Operations Limited	Ben Nevis
1044	Husky Oil Operations Limited	Whiterose
1045	Husky Oil Operations Limited	Whiterose
1046	Husky Oil Operations Limited	Hebron
1047	Statoil Canada Ltd.	Mizzen
1048	Statoil Canada Ltd.	Mizzen
1049	Statoil Canada Ltd.	King's Cove
1050	Suncor Energy Inc.	Terra Nova

**\*Principaux détenteurs d'intérêts**



Zone économique exclusive de  
Sainte-Pierre-et-Miquelon (France)

NL-NS boundary Line SOFC/2003-182







## ENGAGEMENTS D'EXPLORATION

En date du 31 mars 2013, on comptait 1 164 662 340 \$ sous forme d'engagements d'exploration pris par des titulaires de permis de prospection, garantis par des dépôts d'un montant total estimé à 291 267 085 \$.

## BUREAU D'ENREGISTREMENT

L'Office tient un registre public qui permet d'enregistrer les permis de prospection, les attestations de découverte importante et les permis de production, ainsi que d'autres renseignements ayant trait à ces titres. En outre, pour faciliter l'accès du public à ces renseignements, l'Office publie sur son site Web des copies non attestées de tous les intérêts, titres et résumés qu'il conserve dans ses archives.

## PERCEPTION

En application des lois de mise en œuvre de l'*Accord Atlantique*, il incombe à l'Office de percevoir certains droits, sommes confisquées et loyers. En 2012-13, 4 384 254,06 \$ ont été remis au receveur général du Canada (voir le tableau 5). Une partie de cette somme sera versée au Fonds des recettes des ressources pétrolières extracôtières de Terre-Neuve-et-Labrador. Depuis sa création, l'Office a recueilli au total 191 146 126,39 \$ au nom de l'État.

Tableau 4: Permis d'opérations délivrés en 2012-13

Exercice 2012-13	
1.OL 1201	Imperial Oil Resources Ventures Limited
2.OL 1202	Imperial Oil Resources Limited
3.OL 1203	Ptarmigan Energy Inc.
4.OL 1204	Chevron Canada Limited
5.OL 1205	Chevron Canada Limited à titre de partenaire de gestion de Chevron Canada Resources
6.OL 1206	Husky Oil Operations Limited
7.OL 1207	Schlumberger Canada Ltd., à titre de partenaire de gestion de WesternGeco Canada
8.OL 1208	Exxonmobil du Canada Ltée.
9.OL 1209	Exxonmobil Canada Ltd., à titre de partenaire de gestion d'Exxonmobil Canada Properties
10.OL 1210	Encana Corporation
11.OL 1211	Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Ltée.
12.OL 1212	Corridor Resources Inc.
13.OL 1213	Suncor Energy Inc.
14.OL 1214	Statoil Canada Ltd.
15.OL 1215	Shell Canada Limited
16.OL 1216	ConocoPhillips Canada Resources Corp.
17.OL 1217	Dragon Lance Management Corporation
18.OL 1218	MultiKlient Invest AS
19.OL 1219	Shoal Point Energy Ltd.

Tableau 5: Fonds recueillis au nom du Receveur général du Canada

Exercice 2012-13	
Loyers	279 000 \$
Confiscations (dépôts de garantie)	91 369,06 \$
Permis d'opérations	400 \$
Frais d'enregistrement	13 285 \$
Demandes d'accès à l'information	200 \$
Confiscations (dépôts de forage)	4 000 000 \$
<b>Total</b>	<b>4 384 254,06 \$</b>

# GESTION DES RESSOURCES

## STOCKAGE DE DONNÉES ET RECHERCHE

Des carottes, des déblais de forage et des échantillons de fluides, des plaques pétrographiques et biostratigraphiques et divers autres matériaux géologiques soumis dans la foulée du forage de puits dans la zone extracôtière sont conservés au Centre d'entreposage et de recherche de l'Office (CERO). À l'heure actuelle, quelque 8 000 mètres (m) de carottes, 7 500 échantillons de carottage latéral, 5 000 boîtes de déblais de forage, 200 échantillons de fluides et 40 000 plaques géologiques produits par plus de 370 puits peuvent être examinés au CERO. Le Centre donne accès à ces échantillons une fois qu'ils sont rendus publics conformément à la loi et aux règlements.

Le CERO a récemment été modernisé pour mieux servir le grand public. On y trouve deux salles d'examen des carottes et une salle de conférence. Dans les salles d'examen, on peut examiner sur demande toutes sortes de matériaux. Durant la période visée par ce rapport, le CERO a été utilisé 78 jours pour examen de matériaux. Soixante-trois pour cent de ces jours, ont été utilisés par l'industrie, 24 % par des établissements d'enseignement et 13 % par des gouvernements.

En 2012-13, le CERO a reçu environ 179 boîtes de déblais de forage et 278 m de carottes.

Tableau 6: Programmes géophysiques approuvés et réalisés

Exploitant	Programme	Secteur	Couverture (km PMC)*
Husky Energy	Levé sismique à haute résolution	Bassin Jeanne d’Arc	139 km
Husky Energy	Levé sismique à haute résolution	Bassin Jeanne d’Arc	171 km
Husky Energy	Levé sismique à haute résolution	Bassin Jeanne d’Arc	278 km
Husky Energy	Levé sismique à haute résolution	Bassin Jeanne d’Arc	203 km
Husky Energy	Levé sismique à haute résolution	Bassin Jeanne d’Arc	150 km
Statoil Canada	Levé sismique à haute résolution	Bassin Jeanne d’Arc	193 km
Suncor Energy	Levé sismique à haute résolution	Bassin Jeanne d’Arc	98 km
MKI	Levé sismique bidimensionnel	Plateau du Labrador	11 572 km
MKI	Levé sismique bidimensionnel	Versant nord-est de T.-N.	7957 km
Statoil Canada	Levé sismique bidimensionnel	Bassin du chenal du Bonnet flamand	230 945 km

\*km PMC = kilomètres à point milieu commun

## PROGRAMMES GÉOPHYSIQUES ET GÉOLOGIQUES

En 2012-13, l’Office a examiné et approuvé dix demandes d’autorisation de mener des travaux de prospection géophysique dans la zone extracôtière.

Durant cette période, l’Office a approuvé sept études de puits bidimensionnelles à haute résolution sur des parcelles des Grands Bancs,

dans le bassin Jeanne d’Arc, toutes réalisées à partir du *NM Maersk Challenger*. Husky Energy a été autorisé à procéder à cinq études de puits et Statoil Canada et Suncor Energy en ont mené une chacun. On aura ainsi recueilli 1 232 km de données sismiques bidimensionnelles à haute résolution.

Trois programmes de collecte de données sismiques ont été réalisés durant l’exercice. MKI a

procédé à deux levés sismiques bidimensionnels au moyen du *NM Sanco Spirit*. Un de ces programmes, qui poursuit les ensembles de données acquis en 2011-12, a permis de recueillir des données sismiques bidimensionnelles sur une distance de 11 572 km sur le plateau du Labrador. L’autre programme a recueilli des données sismiques bidimensionnelles sur une distance de 7 957 km sur le versant nord-est de Terre-Neuve. Statoil Canada

Tableau 7: Programmes géologiques approuvés et réalisés

Entreprise	Type de programme	Secteur
Chemostrat Limited	Analyse chiostratigraphique	Plateau nord-est de T.-N.
Chevron Energy Technology Company	Biostratigraphie	Nord des Grands Bancs
Chevron North America	Analyse d’échantillons de fluides	Nord des Grands Bancs
Husky Energy	Analyse spéciale des carottes	Nord des Grands Bancs
Husky Energy	Analyse granulométrique	Nord des Grands Bancs
Nalcor Energy	Biostratigraphie	Plateau du Labrador
Statoil Canada	Qualité du réservoir	Nord des Grands Bancs
Statoil Canada	Analyse géochimique	Nord des Grands Bancs
Suncor Energy	Biostratigraphy	Nord des Grands Bancs
Suncor Energy	Analyse des traces de fission de l’apatite	Nord des Grands Bancs

a aussi mené en 2012 des levés sismiques tridimensionnels dans le bassin du chenal du Bonnet flamand, le *NM Geo Caribbean* y recueillant des données sur une distance de 230 945 km.

Les programmes géophysiques menés durant l'exercice 2012-13 ont permis de recueillir 20 761 km de données sismiques bidimensionnelles et 230 945 km de données sismiques tridimensionnelles dans la zone extracôtère. La saison d'exploration 2012-13 arrive au deuxième rang en termes de quantité de données tridimensionnelles recueillies. Depuis 1964, on a enregistré des données sismiques sur 2,4 millions de kilomètres de fonds marins dans la zone extracôtère.



## ÉVALUATION DES RESSOURCES ET PRODUCTION

Les estimations les plus récentes des réserves et des ressources de l'Office et les chiffres de production se trouvent au tableau 8.

### NOTES SUR LE TABLEAU 8:

<sup>1</sup> On entend par « réserves » les volumes d'hydrocarbures attestés à la suite de forages, d'essais et de l'interprétation de données géologiques, géophysiques et techniques, et jugés récupérables au moyen de la technologie existante dans les conditions économiques actuelles et prévues. Les ressources pétrolières déclarées des champs Hibernia, Terra Nova, White Rose (gisements South Avalon et Southern Extension) et North Amethyst sont considérées comme des réserves.

<sup>2</sup> On entend par « ressources » les volumes d'hydrocarbures exprimés suivant un facteur de probabilité de 50 % qui sont jugés récupérables techniquement, mais qui n'ont pas été délimités et dont la viabilité économique n'est pas établie. La classification des ressources inclut le gaz naturel, les liquides du gaz naturel (LGN) et le pétrole contenu dans les bassins et dans les champs qui n'ont pas encore été exploités ou approuvés par l'Office.

<sup>3</sup> MMbbls = millions de barils.

<sup>4</sup> Volumes produits en date du 31 mars 2013. Les réserves de pétrole produites comprennent aussi une petite quantité de LGN.

<sup>5</sup> MPC = milliards de pieds cubes

<sup>6</sup> Les liquides du gaz naturel (LGN) sont des dérivés du gaz naturel; il s'agit de la partie du pétrole qui existe soit sous forme gazeuse, soit en solution dans le pétrole brut dans des réservoirs souterrains naturels. Les estimations des LGN n'ont pas été mises à jour depuis 2006.

<sup>7</sup> Les réserves de White Rose comprennent les gisements South Avalon et Southern Extension, ainsi que le projet pilote West White Rose. Les ressources de White Rose comprennent les gisements West Avalon et North Avalon et le réservoir Hibernia.

<sup>8</sup> Les ressources de Terra Nova englobent le West Flank.

<sup>9</sup> Les ressources de North Amethyst sont fondées sur la modification du plan de mise en valeur de novembre 2011, afin de permettre la mise en valeur du réservoir Hibernia encore à l'étude.

Tableau 8: Évaluation et production de ressources

Réserves <sup>1</sup> et ressources <sup>2</sup> pétrolières - Région extracôtière de Terre-Neuve-et-Labrador				
Champ	Pétrole		Gaz naturel MPC <sup>5</sup>	LGN <sup>6</sup> MMbbls
	Estimation initiale MMbbls <sup>3</sup>	Produites <sup>4</sup> MMbbls		
<b>Grand Bancs</b>				
<b>Réserves</b>				
Hibernia	1395	840		
Hebron	707	0		
Terra Nova	506	339		
White Rose <sup>7</sup>	232	178		
North Amethyst	68	25		
<b>Total partiel</b>	<b>2908</b>	<b>1382</b>		
<b>Ressources</b>				
Hibernia	-		1984	225
Terra Nova <sup>8</sup>	86		53	4
White Rose <sup>7</sup>	73		3023	96
North Amethyst <sup>9</sup>	8		315	-
Mizzen	102		-	-
Ben Nevis	252		429	30
West Ben Nevis	36		-	-
West Bonne Bay	36		-	-
Mara	23		-	-
North Ben Nevis	18		116	4
Springdale	14		238	-
Nautilus	13		-	-
King's Cove	10		-	-
South Tempest	8		-	-
East Rankin	7		-	-
Fortune	6		-	-
South Mara	4		144	8
North Dana	-		472	11
Trave	-		30	1
<b>Total partiel</b>	<b>696</b>		<b>6804</b>	<b>379</b>
<b>Plateau continental du Labrador</b>				
<b>Ressources</b>				
North Bjarni	-		2247	82
Gudrid	-		924	6
Bjarni	-		863	31
Hopedale	-		105	2
Snorri	-		105	2
<b>Total partiel</b>	<b>0</b>		<b>4244</b>	<b>123</b>
<b>Total</b>	<b>3604</b>		<b>11 048</b>	<b>502</b>
<b>Produites</b>		<b>1382</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Restantes</b>	<b>2222</b>		<b>11 048</b>	<b>502</b>

## HIBERNIA

Le champ Hibernia, découvert en 1979, comporte deux principaux réservoirs : Hibernia et Ben Nevis/ Avalon. Ce champ est exploité par la SEDH au moyen de la structure gravitaire Hibernia. La production totale pour l'exercice 2012-13 s'est élevée à 47,27 millions de barils (MMbbls), soit une moyenne quotidienne de 129 563 barils (bbls). L'Office estime les réserves et les ressources de pétrole du réservoir Hibernia à 1 395 MMbbls, dont 839,61 MMbbls avaient été produits au 31 mars 2013.

## TERRA NOVA

Le champ Terra Nova, découvert en 1984 et exploité par Suncor Energy, est formé d'un seul réservoir : le bassin Jeanne d'Arc. En 2012-13, la production totale du champ Terra Nova a atteint 7,11 MMbbls. Le *NPSD Terra Nova* a produit, au cours du dernier exercice, 19 627 barils de pétrole par jour en moyenne.

En 2012-13, l'Office a procédé à une réévaluation des réserves du champ Terra Nova, pour ensuite ajuster son évaluation des réserves de pétrole à 506 MMbbls. En date du 31 mars 2013, ce champ a produit 338,98 MMbbls.

Tableau 9: Statistiques de production

Statistiques de production du champ Hibernia			
		2012-13	Total au 31 mars 2013
<b>Production</b>			
Pétrole	MMbbls	47,27	839,61
Gaz naturel	Bscf	85,26	1267,90
Eau	MMbbls	34,47	381,75
<b>Utilisation du gaz naturel</b>			
Brûlé à la torche	Bscf	2,82	83,59
Carburan	Bscf	5,08	81,24
Injecté	Bscf	77,34	1103,08
<b>Eau injectée</b>	MMbbls	71	1154

**Facteurs de conversion:**  
**1 m3 de pétrole = 6,2898106 barils**  
**1 m3 de gaz naturel = 35,49370 pieds cubes**

Tableau 10: Statistiques de production

Statistiques de production du champ Terra Nova			
		2012-13	Total au 31 mars 2013
<b>Production</b>			
Pétrole	MMbbls	7,11	338,98
Gaz naturel	Bscf	18,02	482,77
Eau	MMbbls	12,32	184,29
<b>Utilisation du gaz naturel</b>			
Brûlé à la torche	Bscf	1,30	50,22
Carburan	Bscf	2,37	44,16
Injecté	Bscf	14,35	387,83
Levage	Bscf	5,36	54,74
<b>Eau injectée</b>	MMbbls	17	495

Tableau 11: Statistiques de production

Statistiques de production du White Rose			
		2012-13	Total au 31 mars 2013
<b>Production</b>			
Pétrole	MMbbls	9,11	177,69
Gaz naturel	Bscf	8,96	151,86
Eau	MMbbls	12,97	79,20
<b>Utilisation du gaz naturel</b>			
Brûlé à la torche	Bscf	0,94	27,85
Carburant	Bscf	1,90	20,04
Injecté	Bscf	6,12	103,98
Levage	Bscf	10,38	44,40
<b>Eau injectée</b>	MMbbls	27	349

Tableau 12: Statistiques de production

Statistiques de production du champ North Amethyst			
		2012-13	Total au 31 mars 2013
<b>Production</b>			
Pétrole	MMbbls	6,54	25,41
Gaz naturel	Bscf	4,20	16,59
Eau	MMbbls	6,42	10,92
<b>Utilisation du gaz naturel</b>			
Brûlé à la torche	Bscf	0,47	1,73
Carburant	Bscf	0,90	3,05
Injecté	Bscf	2,84	11,81
Levage	Bscf	3,07	3,43
<b>Eau injectée</b>	MMbbls	17	49

*Note: le gaz injecté du champ North Amethyst va dans l'aire de stockage de White Rose.*

## WHITE ROSE

Découvert en 1984 et exploité par Husky Energy, le champ White Rose est constitué d'un seul réservoir : Ben Nevis/Avalon. Au cours de la période visée par le rapport, la production totale du champ White Rose a été de 9,11 MMbbls. En moyenne, on a extrait 25 061 barils de pétrole par jour du gisement de White Rose, dont l'Office estime les réserves et les ressources de pétrole à quelque 305 MMbbls, ce qui inclut le principal champ de White Rose, le secteur du prolongement de la zone sud White Rose et les gisements West White Rose et North Avalon. De ces ressources, 177,69 MMbbls avaient été produits en date du 31 mars 2013.

En 2012-13, l'Office a reçu une demande de modification à son plan de mise en valeur pour la production du pétrole par injection de gaz naturel à partir de la terrasse South Avalon et du secteur du prolongement de la zone sud White Rose. Cette demande est en cours d'examen.

## NORTH AMETHYST

Découvert en 2006, North Amethyst est un champ satellite adjacent aux activités de White Rose. Il est exploité par Husky Energy et la production y est assurée par le NPSD Sea Rose. Les réserves du champ North Amethyst, estimées à 68 MMbbls par l'Office, sont contenues dans un

seul réservoir, le Ben Nevis/Avalon. De ces réserves, 25,41 MMbbls avaient été produits au 31 mars 2013. En 2012-13, la production totale du champ North Amethyst a atteint 6,54 MMbbls et la production quotidienne moyenne a été de 910 barils.

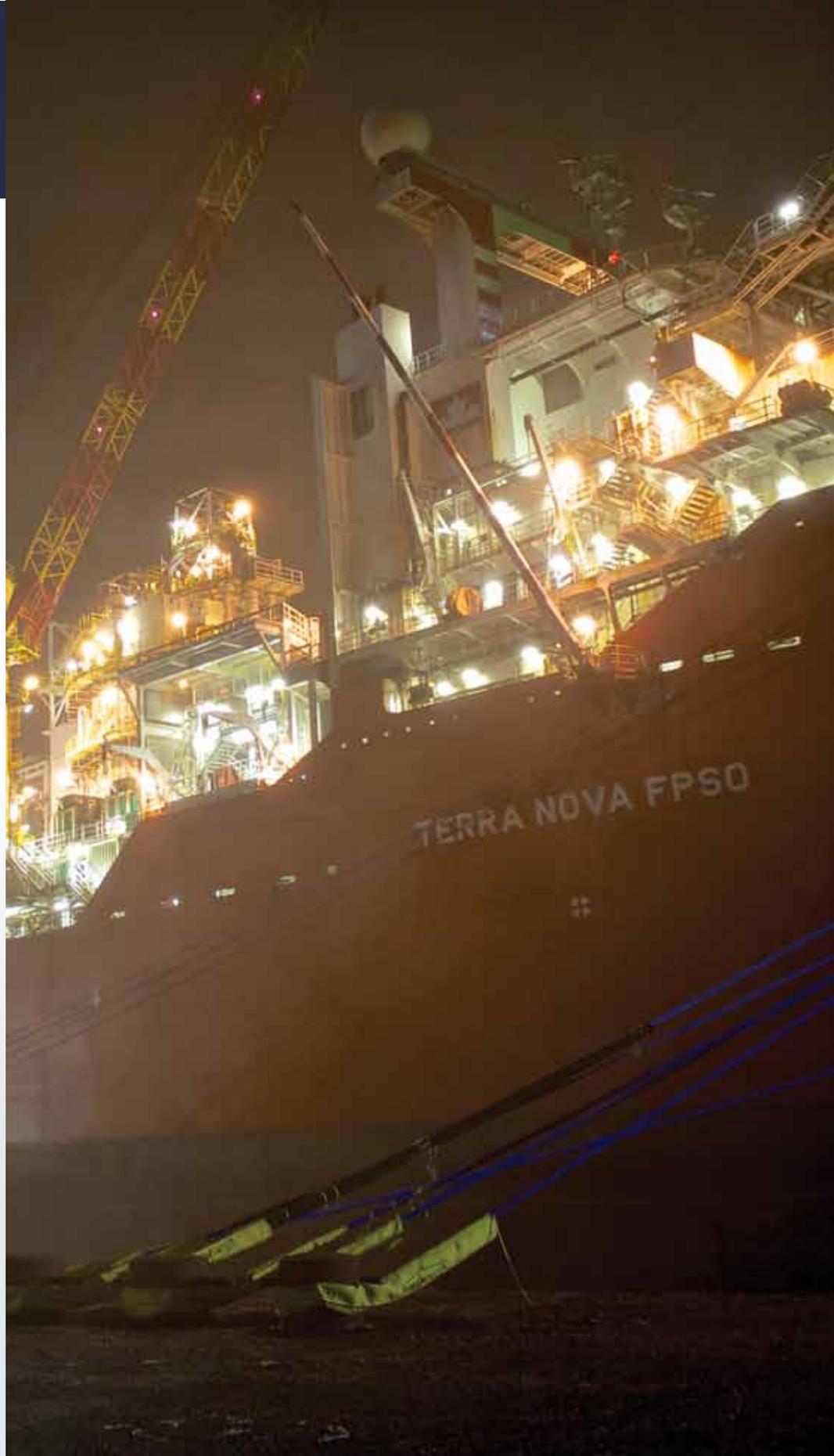
En 2011-12, l'Office a reçu une demande de modification de plan de mise en valeur pour permettre l'exploitation du réservoir Hibernia à partir de North Amethyst. La demande est en cours d'examen.

## HEBRON

Découvert en 1981, Hebron comprend trois champs : Hebron, Ben Nevis et West Ben Nevis. Ces gisements encore inexploités sont situés au nord du champ Terra Nova. Présenté à l'Office durant l'exercice 2011-12, son plan de mise en valeur a été approuvé en avril 2012. On prévoit que c'est en 2017 que l'huile commencera à jaillir du champ Hebron, dont les réserves totales sont estimées à 707 MMbbls.

## MIZZEN

Des hydrocarbures ont été découverts à Mizzen dans le chenal du Bonnet flamand. Après de récents forages de délimitation, les ressources de la SDL O-16 de Mizzen ont été estimées à 102 MMbbls.



# RETOMBÉES ÉCONOMIQUES, COORDINATION DES POLITIQUES ET DES RÈGLEMENTS

## ADMINISTRATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

En 2012-13, l'Office a continué de surveiller les retombées économiques des activités de prospection et de production extracôtières pour vérifier l'observation par les exploitants des dispositions de leurs plans de retombées économiques approuvés touchant les marchés et l'emploi, la fourniture de biens et de services, la diversité, les activités de recherche et développement, et l'éducation et la formation. L'Office a aussi continué de surveiller le respect des ententes en matière de retombées économiques entre le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et les exploitants du projet de prolongement de White Rose, du projet de prolongement de la zone sud Hibernia (PSH), et du projet Hebron.

Le personnel de l'Office a complété l'analyse du plan de retombées économiques d'Hebron, associé à une évaluation de l'énoncé d'impact socio-économique et à un plan de promotion de la diversité pour le projet. Le rapport contenant l'analyse de ces documents par l'Office, ainsi que ses recommandations d'approbation, a été publié dans le site Web de l'Office le 31 mai 2012. L'analyse a aussi tenu compte des recommandations découlant de la commission d'examen public d'Hebron, qui sont aussi mentionnées dans le rapport d'analyse du personnel. Ces diverses activités se sont soldées le 27 avril 2012 par l'approbation du Plan de retombées économiques par l'Office, sous réserve de trois conditions:

- fournir une mise à jour des exigences en matière de ressources humaines pour l'étape de construction qui tienne compte de l'étude technique préliminaire, et formuler une stratégie pour pallier toute pénurie de main-d'œuvre envisagée;

- fournir au secteur des services et de l'approvisionnement de l'information plus détaillée sur les biens et services et les possibilités de marchés et de sous-traitance associés à la construction des installations en surface et de la structure gravitaire, ainsi qu'aux autres principaux aspects du projet;
- adopter une démarche proactive en consultant le secteur des services et de l'approvisionnement afin que les dossiers d'appels d'offres soient soumis à des barèmes appropriés.

Depuis, le promoteur du projet a satisfait à ces conditions et a aussi pris des mesures pour régler plusieurs problèmes portés à son attention par le personnel de l'Office dans le cadre de sa surveillance courante de la mise en œuvre du plan de retombées économiques d'Hebron.

Au cours de l'année, le personnel a aussi examiné et évalué les plans de retombées économiques de diverses activités d'exploration et de construction, y compris ceux des programmes de levés sismiques au large du Labrador et dans le chenal du Bonnet flamand et des programmes de construction et de plongée associés aux études de puits aux sites de production.

## DONNÉES SUR LES DÉPENSES ET SUR L'EMPLOI

En 2012, il s'est effectué pour 2,89 milliards de dollars de travaux dans la zone extracôtière, ce qui porte à 33,92 milliards de dollars le total des dépenses engagées depuis 1966.

Au 31 décembre 2012, le secteur du pétrole dans la zone extracôtière employait directement 7 374 personnes.

En 2012, on a dépensé 164,7 millions de dollars pour des programmes d'exploration, créant ainsi de l'emploi estimé à plus de 1 613 mois-travail. Les activités de production courantes représentaient des dépenses de 1,68 milliard de dollars en 2012, 53 % des dépenses annuelles étant effectuées à Terre-Neuve-et-Labrador et 18 % ailleurs au Canada.

Les tableaux 13, 14, 15 et 16 présentent un sommaire de la participation des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et d'autres régions du Canada à l'étape d'exploitation des projets Hibernia, Terra Nova, White Rose/North Amethyst et Hebron, respectivement.

Tableau 13: Emplois associés à l'étape d'exploitation d'Hibernia

Au 31 mars 2013				
Lieu de travail	Lieu de résidence			Total
	Terre-Neuve-et-Labrador	Autres régions du Canada	Non-Canadiens	
Activités à terre	755	44	32	831
Activités en mer	686	33	8	727
<b>Total</b>	<b>1441</b>	<b>77</b>	<b>40</b>	<b>1558</b>



## HIBERNIA

En 2012-13, la SEDH a déclaré des dépenses de 718 millions de dollars, engagées dans une proportion de 69 % au Canada, dont 49 % à Terre-Neuve-et-Labrador. Au 31 mars 2013, le nombre total d'emplois dans la province rattachés au projet Hibernia était de 1 558. Sur ce nombre, 93 % des travailleurs étaient, au moment de leur embauche, des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et 5 % étaient des résidents d'autres régions du Canada.

## TERRA NOVA

Pour l'année 2012-13, Suncor Energy a déclaré des dépenses de 723 millions de dollars, engagées dans une proportion de 71 % au Canada, dont 55 % à Terre-Neuve-et-Labrador. Au 31 mars 2013, le nombre total d'emplois directs dans la province rattachés au projet Terra Nova était de 1 180. Sur ce nombre, 85 % des travailleurs étaient, au moment de leur embauche, des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et 5 % étaient des résidents d'autres régions du Canada.

## WHITE ROSE /NORTH AMETHYST

Pour l'exercice 2012-13, Husky Energy a déclaré des dépenses de 815 millions de dollars, engagées dans une proportion de 82 % au Canada, dont 53 % à Terre-Neuve-et-Labrador. Au 31 mars 2012, le nombre total d'emplois directs dans la province rattachés au projet White Rose était de 1 957. Sur ce nombre, 87 % des travailleurs étaient, au moment de leur embauche, des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador, et 7 % étaient des résidents d'autres régions du Canada.

## HEBRON

Pour l'exercice 2012-13, ExxonMobil a déclaré des dépenses de 864 millions de dollars, engagées dans une proportion de 48 % au Canada, dont 36 % à Terre-Neuve-et-Labrador. Au 31 mars 2013, le nombre total d'emplois directs dans la province

Tableau 14: Emplois associés à l'étape d'exploitation de Terra Nova

Au 31 mars 2013				
Lieu de travail	Lieu de résidence			Total
	Terre-Neuve-et-Labrador	Autres régions du Canada	Non-Canadiens	
Activités à terre	558	32	30	620
Activités en mer	449	26	85	560
<b>Total</b>	<b>1007</b>	<b>58</b>	<b>115</b>	<b>1180</b>

Tableau 15: Emplois associés à l'étape d'exploitation de White Rose/North Amethyst

Au 31 mars 2013				
Lieu de travail	Lieu de résidence			Total
	Terre-Neuve-et-Labrador	Autres régions du Canada	Non-Canadiens	
Activités à terre	892	81	97	1070
Activités en mer	813	53	21	887
<b>Total</b>	<b>1705</b>	<b>134</b>	<b>118</b>	<b>1957</b>

Tableau 16: Emplois associés à l'étape de mise en valeur d'Hebron

Au 31 mars 2013				
Lieu de travail	Lieu de résidence			Total
	Terre-Neuve-et-Labrador	Autres régions du Canada	Non-Canadiens	
Gestion du projet	133	12	169	314
Équipe de la structure gravitaire	1516	65	198	1779
Équipe des installations en surface	340	73	860	1273
<b>Total</b>	<b>1989</b>	<b>150</b>	<b>1227</b>	<b>3366</b>

rattachés au projet Hebron était de 3 366. Sur ce nombre, 59 % des travailleurs étaient, au moment de leur embauche, des résidents de Terre-Neuve-et-Labrador et 4 % étaient des résidents d'autres régions du Canada.

## RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, ÉDUCATION ET FORMATION

L'Office a poursuivi la surveillance des obligations de l'industrie en matière de recherche et développement, d'éducation et de formation dans la province. Les dépenses proposées de l'année civile 2011 ont été examinées par l'Office pour déterminer leur admissibilité par rapport aux lignes directrices de l'Office. Selon une étude sur les dépenses liées aux travaux, on a dépensé en 2011 environ 73 \$ millions de dollars en recherche-développement et en activités d'éducation et de formation, portant les dépenses totales à près de 205 \$ millions de dollars depuis l'entrée en vigueur des directives de l'Office le 1er avril 2004. Les dépenses

Tableau 17: Dépenses de projet (millions de \$)

Dépenses de projet (millions de \$)	R et D	E et T	Total
Hibernia	20,69 \$	24,49 \$	45,18 \$
Terra Nova	9,46 \$	2,20 \$	11,66 \$
White Rose/North Amethyst	4,61 \$	5,63 \$	10,24 \$
Hebron	2,27 \$	3,87 \$	6,14 \$
<b>Total</b>	<b>37,03 \$</b>	<b>36,19 \$</b>	<b>73,22 \$</b>

pour l'année civile 2012 doivent être déclarées au 31 mars et seront présentées dans le rapport annuel 2013-14 de l'Office.

Une ventilation des dépenses pour chaque projet en 2011 est fournie au tableau 17.

L'Office a continué d'aviser les exploitants de leurs obligations de dépenses annuelles à l'aide des données de références établies dans ses lignes directrices. Le rapprochement entre les dépenses et les obligations a lieu avant le renouvellement de l'autorisation de mener des travaux. Il est normalement effectué tous les trois ans, soit la durée habituelle d'une autorisation.

## COORDINATION DES POLITIQUES ET DES RÈGLEMENTS

La Division de la coordination des politiques et des règlements apporte à l'Office un soutien sur les plans de l'administration et des politiques en se chargeant de la coordination des demandes de mise en valeur, des examens, des autorisations et des approbations.

La Division fournit aussi aux exploitants des conseils au sujet du dépôt des documents réglementaires et de l'interprétation des politiques de l'Office. La Division est également chargée de fournir aux gouvernements des conseils sur l'élaboration des règlements, l'établissement de protocoles d'entente et d'autres initiatives, selon le cas.

Tableau 18: Autorisations délivrées par l'Office

Type d'autorisation	Exploitant	Installation/navire
Autorisation de programme de plongée	Suncor Énergie	Navire de plongée <i>Seven Eagle/Havila</i> navire de construction <i>Seven Pacific</i>
Autorisation de programme géophysique	Statoil Canada	<i>NM Geo Caribbean</i>
Autorisation de programme géophysique	MultiKlient Invest AS	<i>NM Sanco Spirit</i>
Autorisation de programme géophysique (versant nord-est de T.-N.)	MultiKlient Invest AS	<i>NM Sanco Spirit</i>
Autorisation de mener des travaux	SEDH	<i>Structure gravitaire</i>
Autorisation de mener des travaux	Statoil Canada	<i>UMFM West Aquarius</i>
Autorisation de mener des travaux (Construction)	Himark BioGas	<i>Christobol Colon</i>
Autorisation de mener des travaux (Construction)	SEDH	<i>HAM 318</i>

Durant l'exercice 2012-13, la Division a coordonné l'examen et l'approbation de l'autorisation de programme de plongée pour le projet Hebron. L'examen concernant North Amethyst (formation Hibernia) de Husky Energy est toujours en cours. La demande de modification au plan de mise en valeur du projet de prolongement de la zone sud White Rose a été reçue le 2 octobre 2012 et le personnel de l'Office procède couramment à son examen.

Quatre autorisation de mener des travaux, trois autorisations de programmes géophysiques et une autorisation de programme de plongée ont été délivrées durant l'exercice. Trois autorisations d'études de puits ont aussi été accordées à Suncor Energy, Husky Energy et Statoil Canada, qui ont utilisé à cette fin le Maersk Challenger. La liste des autorisations délivrées par l'Office pendant la période visée par le présent rapport est fournie au tableau 18.

# SERVICES DE SOUTIEN

## ACCÈS À L'INFORMATION

En 2012-13, l'Office a reçu 402 demandes d'information provenant de parties externes par l'intermédiaire de son Centre de ressources documentaires. Ces demandes portaient principalement sur l'accès à des données techniques non exclusives sur le pétrole en haute mer fournies à l'Office par les exploitants. Elles n'exigeaient pas des demandeurs qu'ils fassent une demande officielle en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

L'Office a reçu 38 demandes officielles et 24 demandes de consultation officielles en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* au cours de l'exercice 2012-13. L'Office a été intimé à comparaître devant la Cour fédérale du Canada dans le cadre d'un appel interjeté par un tiers qui a cherché à empêcher l'Office de communiquer des documents à un demandeur.

En 2010-11, à la suite d'une de ces demandes, l'Office a été intimé à comparaître devant la Cour fédérale du Canada dans le cadre d'un appel interjeté par un tiers qui a cherché à empêcher l'Office de communiquer des documents à un demandeur. La cause a été entendue en 2012-13 et le jugement a été favorable à l'Office, qui a communiqué les documents demandés.

## SOUTIEN À LA VÉRIFICATION DU CEDD

Au cours de l'année, l'Office a coopéré avec le bureau du Vérificateur général du Canada dans le cadre de la vérification par le Commissaire à l'environnement et au développement durable. Plus de 11,65 GB de données et de documents ont été soumis à l'examen des vérificateurs

et les employés de l'Office ont pris part à de nombreuses réunions et entrevues avec l'équipe de vérification durant le processus. Le rapport du CEDD a été rendu public le 5 février 2013. Au cours de l'année, l'Office a coopéré avec le bureau du Vérificateur général du Canada dans le cadre de la vérification par le Commissaire à l'environnement et au développement durable. Plus de 11,65 GB de données et de documents ont été soumis à l'examen des vérificateurs et les employés de l'Office ont pris part à de nombreuses réunions et entrevues avec l'équipe de vérification durant le processus. Le rapport du CEDD a été rendu public le 5 février 2013.

## RÉNOVATION DES LOCAUX DE L'OFFICE

Le locateur des bureaux de l'Office, Fortis Properties, a poursuivi un important projet de rénovation extérieure à TD Place tout au long de 2012-13. En application des obligations découlant du bail, diverses améliorations locatives intérieures ont été apportées durant l'exercice dans les bureaux de l'Office.







Grant Thornton

# ÉTATS FINANCIERS

## OFFICE CANADA – TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

LE 31 MARS 2013

### DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Les états financiers ci-joints sont la responsabilité de la direction de l'Office Canada –Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (l'Office) et ont été préparés conformément à la législation et aux principes comptables généralement reconnus établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés.

En exécutant ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôle interne et administratif appropriés conçus afin de fournir une assurance raisonnable que les transactions sont exécutées conformément à l'autorisation appropriée, que les actifs sont comptabilisés correctement et sauvegardés, et que l'information financière fournie est pertinente et fiable.

Avant d'approuver les états financiers, le Comité de vérification a rencontré la direction et les vérificateurs externes afin de réviser l'ébauche des états financiers ainsi que discuter de toutes questions importantes concernant la communication de l'information financière ou les contrôles internes.

Grant Thornton LLP, en tant que vérificateurs externes appointés par l'Office, ont effectué la vérification des états financiers. Le rapport des vérificateurs est adressé aux administrateurs de l'Office et apparaît à la page suivante. Leur opinion est basée sur une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, en exécutant des tests et autres procédures considérés nécessaires pour obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et donnent une image fidèle de la position financière et des résultats de l'Office conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada.

Président

Administrateur



## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de  
l'Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

Nous avons effectué la vérification des états financiers ci-joints de l'Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des résultats, de l'évolution de l'excédent accumulé, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### RESPONSABILITÉ DES VÉRIFICATEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre vérification. Nous avons effectué notre vérification selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons la vérification de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Une vérification implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des vérificateurs, et notamment de ses évaluations des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les vérificateurs prennent en considération le contrôle interne de l'Office portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Office. Une vérification comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion de vérification.

### OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la position financière de l'Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers au 31 mars 2013 ainsi que des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada.

St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador

le 29 mai 2013

*Grant Thornton LLP*

Comptables agréés

# OFFICE CANADA – TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars

2013

2012

### Actifs financiers

Espèces et quasi-espèces	\$ 7,246,649	\$ 6,399,970
Sommes à recevoir	<u>405,368</u>	<u>940,955</u>
	<u>\$ 7,652,017</u>	<u>\$ 7,340,925</u>

### Passif

Fournisseurs et charges à payer (Note 3)	5,003,901	5,286,031
Obligation au titre des avantages sociaux futures (Note 4)	<u>4,746,400</u>	<u>4,225,700</u>
	<u>9,750,301</u>	<u>9,511,731</u>

### Dette nette

\$ (2,098,284) \$ (2,170,806)

### Actifs non financiers

Charges payées d'avance	\$ 385,284	\$ 457,806
Immobilisations corporelles (Page 54)	<u>3,219,732</u>	<u>3,492,243</u>
	<u>3,605,016</u>	<u>3,950,049</u>

### Excédent accumulé (Note 5)

\$ 1,506,732 \$ 1,779,243

Engagements (Note 7)

Éventualité (Note 10)

Pour le Conseil



Président



Administrateur

Voir notes afférentes aux états financiers.

**OFFICE CANADA – TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR DES HYDROCARBURES**  
**EXTRACÔTIERS**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS**

	Réel 2013	(Note 9) Budget 2013	Réel 2012
Pour l'exercice terminé le 31 mars			
<b>Revenu</b>			
Subventions d'exploitation			
Gouvernement du Canada	\$ 7,542,188	\$ 7,635,800	\$ 7,443,395
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	<u>7,542,188</u>	<u>7,635,800</u>	<u>7,443,395</u>
	<b>15,084,376</b>	<b>15,271,600</b>	14,886,790
<b>Plus:</b>			
Coûts récupérés de l'industrie	<b>11,313,282</b>	<b>11,453,700</b>	11,165,093
Intérêts et autres	<u>91,555</u>	<u>36,519</u>	<u>91,763</u>
	<b>26,489,213</b>	<b>26,761,819</b>	26,143,646
<b>Moins:</b>			
Remboursement aux gouvernements des coûts récupérés	<u>(11,313,282)</u>	<u>(11,453,700)</u>	<u>(11,165,093)</u>
<b>Revenu net</b>	<b><u>15,175,931</u></b>	<b><u>15,308,119</u></b>	<b><u>14,978,553</u></b>
<b>Dépenses (Pages 55-57)</b>			
Conseil	3,275,132	2,788,071	2,136,225
Affaires environnementales	884,868	879,530	752,745
Exploration	989,842	1,113,854	985,329
Mise en oeuvre de l'enquête sur les hélicoptères	-	-	1,302,158
Coordination des politiques et règlements des avantages de l'industrie	734,017	748,874	770,197
Services juridiques et terrain	442,713	441,058	375,349
Exploitation	774,687	908,275	671,259
Gestion des ressources	2,075,613	2,175,819	2,005,221
Sécurité	1,646,194	1,659,829	922,021
Services de soutien	4,854,099	5,286,809	5,063,874
Enquête de sécurité sur les hélicoptères extracôtiers (Note 8)	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>477,506</u>
	<b><u>15,677,165</u></b>	<b><u>16,002,119</u></b>	<b><u>15,461,884</u></b>
<b>Déficit annuel avant ce qui suit</b>	<b><u>(501,234)</u></b>	<b><u>(694,000)</u></b>	<b><u>(483,331)</u></b>
<b>Commissions publiques d'appel</b>			
<b>Coûts récupérés</b>			
Commission publique d'appel Hebron	112,831	-	1,487,466
Commission publique d'appel Old Harry	<u>230,984</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<b><u>343,815</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>1,487,466</u></b>
<b>Dépenses (Page 58)</b>			
Commission publique d'appel Hebron	112,831	-	1,487,466
Commission publique d'appel Old Harry	<u>2,261</u>	<u>-</u>	<u>460,168</u>
	<b><u>115,092</u></b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>1,947,634</u></b>
<b>Déficit annuel</b>	<b>\$ <u>(272,511)</u></b>	<b>\$ <u>(694,000)</u></b>	<b>\$ <u>(943,499)</u></b>

**OFFICE CANADA – TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ**

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Réel	(Note 9) Budget	Réel
	2013	2013	2012
Excédent accumulé, début de l'exercice	\$ 1,779,243	\$ 1,779,243	\$ 2,722,742
Déficit annuel	<u>(272,511)</u>	<u>(694,000)</u>	<u>(943,499)</u>
Excédent accumulé, fin de l'exercice	<u>\$ 1,506,732</u>	<u>\$ 1,085,243</u>	<u>\$ 1,779,243</u>

*Voir notes afférentes aux états financiers.*

**OFFICE CANADA – TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE**

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Réal 2013	(Note 9) Budget 2013	Réal 2012
Déficit annuel	\$ (272,511)	\$ (694,000)	\$ (943,499)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(438,125)	(336,000)	(129,471)
Amortissement des immobilisations corporelles	710,636	1,030,000	1,072,970
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	<u>72,522</u>	<u>-</u>	<u>(28,534)</u>
Diminution (augmentation) de la dette nette	72,522	-	(28,534)
Dette nette, début de l'exercice	<u>(2,170,806)</u>	<u>(2,170,806)</u>	<u>(2,142,272)</u>
Dette nette, fin de l'exercice	<u>\$ (2,098,284)</u>	<u>\$ (2,170,806)</u>	<u>\$ (2,170,806)</u>

*Voir notes afférentes aux états financiers.*

# OFFICE CANADA – TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2013

2012

Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces

### Exploitation

Déficit annuel	\$ (272,511)	\$ (943,499)
Amortissement des immobilisations	<u>710,636</u>	<u>1,072,970</u>
	438,125	129,471
Changement dans les éléments hors trésorerie		
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	520,700	343,800
Sommes à recevoir	535,590	2,899,527
Charges payées d'avance	72,522	(28,534)
Fournisseurs et charges à payer	<u>(282,130)</u>	<u>(4,276,616)</u>
Encaisse provenant de (utilisé pour) les transactions d'exploitation	<u>1,284,807</u>	<u>(932,352)</u>

### Capital

Encaisse utilisé pour faire l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(438,128)</u>	<u>(129,471)</u>
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	846,679	(1,061,823)
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	<u>6,399,970</u>	<u>7,461,793</u>
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice	<u>\$ 7,246,649</u>	<u>\$ 6,399,970</u>

Voir notes afférentes aux états financiers.

## **1. Structure de l'organisme**

L'Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers ("l'Office") a été créé en 1985 afin de veiller à l'application des dispositions pertinentes des *Lois de mise en oeuvre de l'Accord atlantique Canada – Terre-Neuve*, telles qu'elles ont été promulguées par le Parlement du Canada et l'Assemblée législative de Terre-Neuve-et-Labrador.

---

## **2. Conventions comptables**

### **Base de présentation**

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés et reflète les conventions comptables importantes suivantes:

### **Utilisation des estimations**

En préparant les états financiers de l'Office conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada, la direction est requise de faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'actif et le passif, sur l'actif et le passif éventuel à la date des états financiers ainsi que sur les revenus et les dépenses de l'exercice. Les postes qui nécessitent des estimations importantes incluent la durée de vie estimative des immobilisations, les primes de départ courus estimées, les taux d'amortissement et la dépréciation des actifs.

Les estimations sont basées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées annuellement afin de refléter toute nouvelle information lorsqu'elle devient disponible. L'incertitude d'évaluation existe dans ces états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### **Constatation des revenus**

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées lorsqu'approuvées; moins les montants remboursables pour des dépenses non encourues.

Les coûts récupérés de l'industrie sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les dépenses sont survenues et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts et autres revenus sont comptabilisés lorsque gagnés et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

### **Espèces et quasi-espèces**

L'encaisse et le solde bancaire sont considérés comme espèces et quasi-espèces.

## **2. Conventions comptables (suite)**

### **Actifs non financiers**

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour acquitter les passifs existants et sont retenus pour utilisation dans la provision des services. Généralement, ils ont une durée de vie estimative qui s'étend au-delà de l'exercice courant et ne sont pas destinés pour la vente dans le cours normal des opérations. Le changement dans les actifs non financiers au cours de l'exercice, conjointement avec le déficit annuel, expliquent l'évolution de la dette nette de l'exercice.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est comptabilisé annuellement à des taux calculés pour radier les actifs sur leur durée de vie estimative tel qui suit, sauf dans l'année d'acquisition lorsqu'une demie du taux est utilisée:

Édifice	4%, dégressif
Améliorations locatives	5 ans, linéaire
Mobilier et agencements	4 ans, linéaire
Système de gestion des données	3 ans, linéaire
Logiciel informatique	1 an, linéaire
Matériel informatique	3 ans, linéaire

### **Dépréciation des actifs à long terme**

Les actifs à long terme doivent être soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables lorsque calculées en comparant leurs valeurs comptables nets aux flux de trésorerie non actualisés générés par leur utilisation. Les actifs dépréciés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée principalement en utilisant les flux de trésorerie actualisés futurs qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la disposition éventuelle des actifs.

### **Subventions d'immobilisations**

Les subventions d'immobilisations reçues des gouvernements fédéral et provincial pour les dépenses en immobilisations annuelles sont comptabilisées comme revenu dans l'exercice au cours duquel elles sont reçues.

## **2. Conventions comptables (suite)**

### **Avantages sociaux futurs**

L'Office cotise 100% des primes pour une assurance maladie et une assurance dentaire et 50% pour une assurance-vie pour les employés à la retraite. Ces prestations de retraite sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice basées sur des estimations actuarielles. Les gains et pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la moyenne restante des années de services des membres actifs qui prévoient recevoir des bénéfices sous ce programme (13 ans).

### **Instruments financiers**

L'Office considère tout contrat qui crée un actif financier, un passif financier ou un instrument de capitaux propres comme instrument financier, sauf dans quelques circonstances restreintes. L'Office rend compte de ce qui suit comme instrument financier:

- espèces et quasi-espèces;
- sommes à recevoir; et
- fournisseurs et charges à payer.

Un actif financier ou un passif financier est comptabilisé lorsque l'Office devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Initialement, l'Office évalue ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Cependant, dans le cas où un instrument financier ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur, l'évaluation sera ajustée par le montant du coût de la transaction directement attribuable à l'instrument.

Par la suite, l'Office évalue ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement. Les changements à la juste valeur sont comptabilisés à l'excédent annuel.

Les actifs financiers qui sont évalués au coût incluent les espèces et quasi-espèces et les sommes à recevoir.

Les passifs financiers qui sont évalués au coût incluent les fournisseurs et charges à payer.

L'Office doit enlever les passifs financiers, ou une partie des passifs financiers, lorsque l'obligation est exécutée, annulée ou prend fin.

**2. Conventions comptables (suite)**

L'Office apprécie les actifs financiers évalués au coût lorsqu'il existe des indications d'une possible dépréciation. La moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable ajustée de l'actif financier ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Les montants de toutes diminutions de la valeur ou de toutes reprises sont comptabilisés au résultat net de l'exercice.

**3. Fournisseurs et charges à payer**

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Fournisseurs	\$ 2,081,145	\$ 1,432,195
Gouvernement du Canada	1,461,378	1,926,918
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	<u>1,461,378</u>	<u>1,926,918</u>
	<u>\$ 5,003,901</u>	<u>\$ 5,286,031</u>

**4. Obligation au titre des avantages sociaux futurs**

L'Office fournit la couverture des régimes de groupe d'assurance-vie et d'assurance-maladie aux employés dès leur retraite.

L'information qui suit, portant sur ces régimes, est basée sur une évaluation actuarielle complétée en date du 31 mars 2011 et de l'extrapolation de ces résultats au 31 mars 2013:

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Obligation au titre des avantages sociaux		
Solde, début de l'exercice	\$ 4,946,800	\$ 3,588,600
Coût des services rendus au cours de l'exercice	375,500	262,500
Intérêts débiteurs	153,100	152,600
Prestations versées	(61,600)	(48,700)
Perte actuarielle	-	991,800
Solde, fin de l'exercice	<u>\$ 5,413,800</u>	<u>\$ 4,946,800</u>
Actifs des régimes	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>
Rapprochement de la situation de capitalisation		
Situation de capitalisation - déficit	\$ (5,413,800)	\$ (4,946,800)
Perte actuarielle nette non amortie	<u>667,400</u>	<u>721,100</u>
Passif au titre des prestations constituées	<u>\$ (4,746,400)</u>	<u>\$ (4,225,700)</u>

**4. Obligation au titre des avantages sociaux futurs (suite)**

Coût net des prestations		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	\$ 375,500	\$ 262,500
Amortissement de la perte actuarielle (du gain actuariel)	53,700	(22,600)
Intérêts débiteurs	<u>153,100</u>	<u>152,600</u>
	<u>\$ 582,300</u>	<u>\$ 392,500</u>

Les hypothèses actuarielles importantes utilisées pour calculer le passif au titre des prestations constituées et le coût des prestations pour ces régimes sont les suivantes:

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Taux d'actualisation	3.00%	3.00%
Taux d'augmentation dans les niveaux de salaire	4.00%	4.00%
Taux d'inflation dentaire	4.50%	4.50%
Taux d'inflation médicale	4.50%	4.50%

**5. Excédent accumulé**

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Excédent accumulé, début de l'exercice	\$ 1,779,243	\$ 2,722,742
Financement en immobilisations reçu	438,125	129,471
Amortissement des immobilisations	<u>(710,636)</u>	<u>(1,072,970)</u>
Excédent accumulé, fin de l'exercice	<u>\$ 1,506,732</u>	<u>\$ 1,779,243</u>

**6. Régime de retraite à prestations déterminées de la fonction publique**

L'Office participe au régime de retraite à prestations déterminées ("régime") du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Les actifs du régime sont séparés de ceux de l'Office et sont administrés dans un fonds indépendant. La participation à ce régime est obligatoire pour tout employé à plein temps ayant plus de 3 mois de service continu.

Les membres du régime doivent avoir au moins 5 ans de services validables afin d'obtenir des prestations de retraite. L'âge normal de retraite est de 65 ans, toutefois des options de retraite anticipée sont disponibles.

Les membres du régime doivent cotiser au financement de leurs prestations de retraite de la façon suivante:

- (i) 8.6% du revenu jusqu'à l'exemption de base annuelle, la portion du revenu de laquelle aucune cotisation au RPC est requise;
- (ii) 6.8% du revenu excédentaire à l'exemption de base annuelle jusqu'à et incluant le maximum des gains admissibles annuel ("MGAA"); et
- (iii) 8.6% du revenu excédentaire du MGAA.

---

## 6. Régime de retraite à prestations déterminées de la fonction publique (suite)

Les prestations versées en vertu du régime sont indexées annuellement. L'indexation est appliquée au taux de 60% de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC), avec un taux plafond d'augmentation de l'IPC de 2%. L'indexation annuelle s'applique aux prestations des retraités qui ont atteint l'âge de 65 ans avant le 1 octobre.

Les prestations à vie sont calculées de la façon suivante : 1.4% du salaire moyen des 5 meilleures années (jusqu'à la moyenne de 3 ans du MGAA) multiplié par les années validables, plus 2% du salaire moyen des 5 meilleures années (excédentaire à la moyenne du MGAA) multiplié par les années validables.

Les cotisations faites et comptabilisées par l'Office au cours de l'exercice se chiffrent à \$572,693 (2012 - \$530,536). Aucune information additionnelle concernant le surplus ou le déficit du régime est disponible.

---

## 7. Engagements

L'Office s'est engagé, en vertu des modalités d'un contrat de location de locaux, aux paiements minimums annuels suivants pour les cinq prochains exercices:

Le 31 mars 2014	\$	986,795
Le 31 mars 2015	\$	986,795
Le 31 mars 2016	\$	993,957
Le 31 mars 2017	\$	1,072,742
Le 31 mars 2018	\$	1,072,742

---

## 8. Dépenses de l'Enquête de sécurité sur les hélicoptères extracôtiers

L'Enquête de sécurité sur les hélicoptères extracôtiers a été établie par l'Office le 8 avril 2009. Le but de l'enquête était de déterminer et de faire des recommandations afin d'améliorer la sécurité des travailleurs extracôtiers de Terre-Neuve-et-Labrador en ce qui concerne le transport en hélicoptères. Le bureau de l'enquête a été fermé le 28 octobre 2011.

---

## 9. Budget

Le rapprochement du plan financier approuvé de l'Office au budget selon les normes du CCSP utilisé dans ces états financiers se trouve à l'Annexe de rapprochement du plan financier au budget.

## **10. Éventualité**

Une réclamation d'un montant non spécifié a été déposée contre l'Office. À ce jour, le résultat de cette réclamation ne peut être déterminé; par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers.

---

## **11. Instruments financiers**

Les instruments financiers de l'Office se composent des espèces et quasi-espèces, des sommes à recevoir et des fournisseurs et charges à payer. La valeur comptable des espèces et quasiespèces, des sommes à recevoir et des fournisseurs et charges à payer est présumée se rapprocher de leur juste valeur à cause de leur échéance à court terme.

### **Risques et concentrations**

L'Office est exposé à plusieurs risques relativement aux instruments financiers. L'analyse qui suit fait l'état des risques et concentrations auxquels est exposé l'Office au 31 mars 2013.

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité de l'Office est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Office est exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble de ses fournisseurs et charges à payer au montant de \$5,003,901 (2012 - \$5,286,031), qui viennent à échéance dans moins d'un an. L'Office gère le risque de liquidité en contrôlant son flux de trésorerie et en s'assurant qu'il a suffisamment d'encaisse pour rencontrer ses obligations et ses dettes. La direction est d'avis que l'exposition au risque de liquidité de l'Office est faible et non significatif.

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque de perte associée à l'impossibilité de l'autre partie au contrat de remplir ses obligations de paiements. Le risque de crédit de l'Office est attribuable aux sommes à recevoir qui se chiffrent à \$405,368 (2012 - \$940,955). La direction est d'avis que la concentration de risque de crédit relative aux instruments financiers incluent dans les sommes à recevoir est faible.

# OFFICE CANADA – TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

## ANNEXE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	Terrain et aire de stationnement		Édifices		Améliorations locatives		Mobiliers et agencements		Système de gestion des données		Logiciel informatique		Matériel informatique		2013	2012		
<b>Coût</b>																		
Coût, début de l'exercice	\$	281,187	\$	3,317,089	\$	402,141	\$	776,211	\$	1,359,271	\$	668,182	\$	1,562,961	\$	8,367,042	\$	8,375,434
Acquisitions d'immobilisations au cours de l'exercice		.		.		.		31,703		.		.		406,422		438,125		129,471
Cessions au cours de l'exercice		.		.		.		(3,262)		.		.		(45,307)		(48,569)		(137,863)
Coût, fin de l'exercice	\$	281,187	\$	3,317,089	\$	402,141	\$	804,652	\$	1,359,271	\$	668,182	\$	1,924,076	\$	8,756,598	\$	8,367,042
<b>Amortissement cumulé</b>																		
Amortissement cumulé, début de l'exercice	\$	.	\$	931,897	\$	378,393	\$	564,107	\$	1,106,453	\$	668,182	\$	1,325,767	\$	4,874,799	\$	3,939,692
Amortissement		.		95,408		19,538		99,860		289,681		.		206,149		710,636		1,072,970
Reprise des amortissements cumulés relatives aux cessions		.		.		.		(3,262)		.		.		(45,307)		(48,569)		(137,863)
Amortissement cumulé, fin de l'exercice		.		1,027,305		397,931		660,705		1,296,134		668,182		1,486,609		5,536,866		4,874,799
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles	\$	281,187	\$	2,289,784	\$	4,210	\$	143,947	\$	63,137	\$	.	\$	437,467	\$	3,219,732	\$	3,492,243

# OFFICE CANADA – TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

## ANNEXE DES DÉPENSES

31 mars

2013

2012

	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>
<b>Conseil</b>		
Honoraires de consultants	\$ 1,140,993	\$ 372,985
Divers	16,404	41,598
Déplacements	101,670	73,011
Salaires et bénéfices marginaux	<u>2,016,065</u>	<u>1,648,631</u>
	<u>\$ 3,275,132</u>	<u>\$ 2,136,225</u>
<b>Affaires environnementales</b>		
Divers	\$ 2,275	\$ 2,086
Déplacements	16,970	1,589
Salaires et bénéfices marginaux	<u>865,623</u>	<u>749,070</u>
	<u>\$ 884,868</u>	<u>\$ 752,745</u>
<b>Exploration</b>		
Divers	\$ 2,836	\$ 2,552
Déplacements	2,444	815
Salaires et bénéfices marginaux	<u>984,562</u>	<u>981,962</u>
	<u>\$ 989,842</u>	<u>\$ 985,329</u>
<b>Mise en oeuvre de l'enquête sur les hélicoptères</b>		
Logiciel informatique	\$ -	\$ 3,876
Honoraires de consultants	-	633,540
Divers	-	677
Déplacements	-	99,251
Salaires et bénéfices marginaux	<u>-</u>	<u>564,814</u>
	<u>\$ -</u>	<u>\$ 1,302,158</u>
<b>Coordination des politiques et règlements des avantages de l'industrie</b>		
Divers	\$ 3,470	\$ 2,431
Déplacements	10,998	1,534
Salaires et bénéfices marginaux	<u>719,549</u>	<u>766,232</u>
	<u>\$ 734,017</u>	<u>\$ 770,197</u>

# OFFICE CANADA – TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

## ANNEXE DES DÉPENSES (SUITE)

31 mars	2013	2012
<b>Services juridiques et terrain</b>		
Divers	\$ 1,744	\$ 1,746
Déplacements	11,789	-
Salaires et bénéfices marginaux	<u>429,180</u>	<u>373,603</u>
	<u>\$ 442,713</u>	<u>\$ 375,349</u>
<b>Exploitation</b>		
Divers	\$ 3,331	\$ 2,610
Déplacements	4,159	27,061
Salaires et bénéfices marginaux	<u>767,197</u>	<u>641,588</u>
	<u>\$ 774,687</u>	<u>\$ 671,259</u>
<b>Gestion des ressources</b>		
Divers	\$ 6,264	\$ 8,404
Déplacements	11,179	13,200
Salaires et bénéfices marginaux	<u>2,058,170</u>	<u>1,983,617</u>
	<u>\$ 2,075,613</u>	<u>\$ 2,005,221</u>
<b>Sécurité</b>		
Divers	\$ 5,052	\$ 2,145
Déplacements	25,514	7,265
Salaires et bénéfices marginaux	<u>1,615,628</u>	<u>912,611</u>
	<u>\$ 1,646,194</u>	<u>\$ 922,021</u>
<b>Service de soutien</b>		
Amortissement des immobilisations	\$ 710,636	\$ 1,030,139
Soutien et entretien informatique	727,373	714,767
Entretien du bureau	456,997	504,990
Loyer	1,150,076	1,185,431
Déplacements	-	1,458
Salaires et bénéfices marginaux	<u>1,809,017</u>	<u>1,627,089</u>
	<u>\$ 4,854,099</u>	<u>\$ 5,063,874</u>

**OFFICE CANADA – TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS**  
**ANNEXE DES DÉPENSES (SUITE)**

31 mars

2013

2012

**Enquête de sécurité sur les hélicoptères extracôtiers**

Administration	\$	-	\$	98,044
Audio-visuel		-		5,026
Communications		-		58,556
Honoraires de consultants		-		1,065
Technologie de l'information		-		5,421
Fournitures et matériaux		-		12,242
Locaux		-		41,153
Services professionnels		-		255,999
Services de transcription		-		-
Déplacements		-		-
	\$	-	\$	477,506

**Dépenses totales**

**\$ 15,677,165**    **\$ 15,461,884**

# OFFICE CANADA – TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

## ANNEXE DES DÉPENSES (SUITE)

31 mars

2013

2012

### Commissions publiques d'appel

#### Commission publique d'appel Hebron

Soutien et entretien informatique	\$	-	\$	51,798
Honoraires de consultants		<b>96,992</b>		1,275,508
Divers		<b>583</b>		63,314
Audiences publiques		-		45,682
Loyer		<b>15,256</b>		<u>51,164</u>
	<b>\$</b>	<b>112,831</b>	<b>\$</b>	<u>1,487,466</u>

#### Old Harry Public Review

Soutien et entretien informatique	\$	-	\$	41,652
Honoraires de consultants		<b>2,261</b>		232,687
Divers		-		19,425
Audiences publiques		-		145,288
Loyer		-		13,285
Déplacements		-		<u>7,831</u>
	<b>\$</b>	<b>2,261</b>	<b>\$</b>	<u>460,168</u>

### Dépenses totales

**\$ 115,092**    **\$ 1,947,634**

# OFFICE CANADA – TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

## ANNEXE DE RAPPROCHEMENT DU PLAN FINANCIER AU BUDGET

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	<u>Plan financier</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Budget CCSP</u>
<b>Revenu</b>			
Subventions d'exploitation			
Gouvernement du Canada	\$ 7,635,800	\$ -	\$ 7,635,800
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	7,635,800	-	7,635,800
Coûts récupérés de l'industrie	11,453,700	-	11,453,700
Intérêts et autres	<u>36,519</u>	<u>-</u>	<u>36,519</u>
	26,761,819	-	26,761,819
Moins:			
Coûts récupérés de l'industrie	<u>(11,453,700)</u>	<u>-</u>	<u>(11,453,700)</u>
Revenu net	<u>\$ 15,308,119</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 15,308,119</u>
<b>Dépenses</b>			
Conseil	\$ 2,788,071	\$ -	\$ 2,788,071
Affaires environnementales	879,530	-	879,530
Exploration	1,113,854	-	1,113,854
Coordination des politiques et règlements des avantages de l'industrie	748,874	-	748,874
Services juridiques et terrain	441,058	-	441,058
Exploitation	908,275	-	908,275
Gestion des ressources	2,175,819	-	2,175,819
Sécurité	1,659,829	-	1,659,829
Services de soutien	<u>4,256,809</u>	<u>1,030,000</u>	<u>5,286,809</u>
Dépenses totales	<u>\$ 14,972,119</u>	<u>\$ 1,030,000</u>	<u>\$ 16,002,119</u>
<b>Surplus (déficit)</b>	<u>\$ 336,000</u>	<u>\$ (1,030,000)</u>	<u>\$ (694,000)</u>

# RAPPORT ANNUEL 2012-13



TD Place 140 , rue Water, 5e étage  
St. John's (T.-N.-L.) A1C 6H6 Canada  
Téléphone 709.778.1400 Télécopieur 709.778.1473

Centre d'entreposage et de recherche 30, place Duffy  
St. John's (T.-N.-L.) A1B 4M5 Canada  
Téléphone 709.778.1500

[WWW.CNLOPB.NL.CA](http://WWW.CNLOPB.NL.CA)